

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION

Rapport 2017-2018



www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#)

•	PREAMBULE	5
	A/ PRISE EN COMPTE PAR LA RÉGION, DES CINQ ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE	7
•	1. L'ORGANISATION DU PILOTAGE	8
•	2. LA PARTICIPATION DES CITOYENS	8
	<i>Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)</i>	8
	<i>Semaine de la transition énergétique</i>	9
	<i>Consultation citoyenne : « L'Europe est-elle toujours une bonne idée ? »</i>	9
	<i>Consultation pour agir efficacement</i>	9
	<i>Usage du numérique</i>	9
•	3. LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE	10
•	4. L'EVALUATION PARTAGEE	10
•	5. LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE	11
	B/ L'ACTION DE LA REGION : UNE CONTRIBUTION DIRECTE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	12
•	1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	13
	<i>La lutte contre le changement climatique dans les politiques publiques</i>	13
I.	STRATEGIE DE TRANSITION ENERGETIQUE	13
	<i>Pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTES)</i>	13
II.	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	14
	<i>Plan bâtiment durable</i>	14
	<i>Création d'un Service public de l'efficacité énergétique (SPEE)</i>	14
	<i>Effilogis</i>	15
	<i>Eco-conditionnalité des aides « bâtiment »</i>	16
III.	DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	16
	<i>Convention Région-ADEME</i>	16
	<i>Renforcement de l'animation des filières ENR</i>	16
	<i>L'opération Synergie d'autoconsommation en boucle locale</i>	17
	<i>Energies citoyennes</i>	17
IV.	LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MOYEN DES TRANSPORTS	18
	<i>Mobigo : Un moyen pour favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun et des modes doux</i>	18
	<i>Mobilité alternative vers les sites touristiques</i>	20
	<i>Organisation du Transport Express Régional (TER)</i>	20
	<i>Modernisation et électrification des lignes TER</i>	21
	<i>Renforcement de la ligne Dijon-Besançon</i>	21
	<i>Réouverture de la ligne Belfort-Delle</i>	21
	<i>Des études pour améliorer et moderniser l'offre TER</i>	22
	<i>Une tarification unifiée en 2017</i>	22
	<i>Réduire les impacts du réseau routier</i>	23
	<i>Favoriser des modes de carburation alternatifs</i>	23
	<i>Astus : solution de mobilité « bas carbone »</i>	23
	<i>La Région actrice de la lutte contre le changement climatique</i>	24
I.	LA GESTION DU PARC IMMOBILIER ADMINISTRATIF	24
II.	LA GESTION DU PATRIMOINE DES LYCEES	24
	<i>Action de performance énergétique dans les lycées</i>	25
	<i>Connaissance des consommations</i>	25
	<i>Maitrise de la demande d'électricité (MDE)</i>	25
	<i>La conduite des installations climatiques</i>	25
	<i>Energies renouvelables – Chauffage urbain</i>	25
	<i>Certificats d'économie d'énergie (CEE)</i>	25
III.	SE DEPLACER DE FAÇON PLUS DURABLE	26

●	2. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELS.....	27
	Les politiques publiques de la Région participent à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.....	27
	I. ORGANISER.....	27
	II. PROTEGER.....	28
	<i>Les Réserves Naturelles Régionales</i>	28
	<i>Appel à projet Vergers de Sauvegarde</i>	28
	III. RESTAURER.....	29
	<i>Désenrochement de la Confluence Doubs-Loue</i>	29
	<i>Soutenir le projet de restauration d'une zone humide sur la commune de Donzy, dans la Nièvre</i>	30
	IV. EDUQUER.....	30
	<i>Classes environnement</i>	31
	V. PLANIFIER.....	31
	<i>Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)</i>	31
	La Région œuvre à la gestion durable de ses propres espaces verts.....	32
	I. GESTION DES ESPACES VERTS DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS.....	32
	II. GESTION DES ESPACES VERTS DANS LES LYCEES.....	32
●	3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS.....	33
	La Région œuvre pour l'épanouissement de ses citoyens au travers de ses politiques.....	33
	I. LA REGION MISE SUR SA JEUNESSE.....	33
	<i>« Pack Autonomie Jeunes »</i>	34
	<i>Tarifification sociale dans les lycées</i>	34
	<i>Amélioration de la vie étudiante</i>	34
	II. FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT POUR TOUS, PARTOUT.....	35
	<i>Sport</i>	35
	<i>Culture</i>	35
	<i>Les chantiers patrimoniaux, sauvegarde et sensibilisation à notre patrimoine</i>	36
	III. POLITIQUE INTERNATIONALE ADOSSEE AUX ODD.....	37
	<i>La Région et ses partenariats</i>	37
	<i>Coopération internationale</i>	38
	<i>Solidarité internationale</i>	38
	<i>Susciter et favoriser l'ouverture au monde</i>	38
	<i>Assises de la coopération et de la solidarité internationale « Vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable »</i>	39
	IV. SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE.....	39
	<i>Compétence et compétitivité des entreprises</i>	40
	V. ACCEDER AU SAVOIR POUR LES PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES ET FAVORISER L'EVOLUTION EN COMPETENCES DES PERSONNES LES MOINS QUALIFIEES.....	40
	<i>Dispositif d'accès à la qualification</i>	40
	<i>Formation professionnelle des personnes sous-main de justice</i>	41
	<i>Lutte contre l'illettrisme</i>	41
	<i>Ecole de la deuxième chance</i>	41
	VI. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INEGALITES.....	41
	<i>Tarifification de la restauration dans les lycées</i>	41
	<i>Poursuite de la mise en accessibilité des lycées</i>	41
	<i>Egalité des chances dans l'accès au savoir</i>	42
	<i>Egalité entre femmes et hommes</i>	42
	Les actions de la Région pour l'épanouissement de ses agents.....	43
	I. LA FORMATION DES AGENTS.....	43
	II. SANTE.....	44
	III. COMMISSION BIEN VIVRE AU TRAVAIL.....	45
	IV. TEMPS DE TRAVAIL.....	45
	<i>Le temps de travail</i>	45
	<i>Le télétravail</i>	46
	<i>Le travail en site distant (TSD)</i>	46
	V. PROMOTION DE LA CARRIERE DES AGENTS.....	46
	VI. PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA).....	46
	VII. TRAVAIL EN JOURNEE POUR LES PRESTATIONS DE MENAGE.....	46

●	4. RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS	48
	La Région incitative à la cohésion sociale et la solidarité	48
I.	SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)	48
II.	DES POLITIQUES TERRITORIALES AU SERVICE DE LA COHESION TERRITORIALE	49
III.	COHESION ET SOLIDARITE GRACE AU NUMERIQUE	50
	<i>Accompagner l'appropriation du numérique par tous</i>	51
IV.	LE MONDE ASSOCIATIF, SOURCE D'INNOVATION ET DE COHESION SOCIALE	52
V.	SOLIDARITE DANS LES TRANSPORTS	52
	<i>Tarifification solidaire des TER</i>	52
	<i>Les actions en faveur des gares et des points d'arrêts routiers</i>	53
	<i>Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'Ap)</i>	53
	<i>Appel à projet mobilité rural</i>	53
	<i>Soutien aux plateformes de mobilité de BFC</i>	54
VI.	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DANS LEURS PROJETS DE COHESION	54
	<i>Projet de cohésion urbaine et sociale</i>	54
	<i>Permettre l'accès aux dispositifs de santé dans les territoires</i>	54
	<i>Plan régional Santé Environnement (PRSE3)</i>	55
	La Région renforce la cohésion sociale et la solidarité au sein de son administration	55
I.	INTEGRATION ET CONDITION DE TRAVAIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	55
II.	L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN DE LA REGION	56
III.	ASSOCIATION DU PERSONNEL : AMI BFC	57
IV.	AIDE CNAS	58
V.	ACTION SOCIALE REGIONALE	58
VI.	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	58
VII.	TITRES RESTAURANT	58
VIII.	CADEAU DE FIN D'ANNEE	58
IX.	SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	59
●	5. SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE	60
	La Région incitative pour des modes de productions et de consommation responsable	60
I.	LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE APPLIQUEE AUX ENTREPRISES	60
	<i>AMI éco-innovation (ADEME Région BPI avec l'AER BFC)</i>	61
	<i>3ème édition des Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté</i>	61
	<i>Solutions « Hydrogène »</i>	61
	<i>Une indication géographique pour protéger la pierre de Bourgogne</i>	62
II.	LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE MANIERE RESPONSABLE ET DURABLE	63
	<i>Une aide à la « performance environnementale » pour les entreprises de BFC</i>	63
	<i>CAPECO Bâtiment et Travaux Publics</i>	63
III.	L'ECONOMIE CIRCULAIRE	63
	<i>AAP économie circulaire (ADEME - Région)</i>	64
IV.	LA REGION SOUTIEN L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	64
	<i>Concours régional de l'ESS</i>	65
V.	LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)	65
	<i>Les services RSE proposés par les acteurs</i>	65
	<i>Les évènements-phares de la RSE</i>	66
	<i>Les perspectives de travail RSE</i>	66
VI.	SOUTENIR ET VALORISER L'AGRICULTURE LOCALE	66
	<i>Plan régional pour le développement agricole (PRDA) - #NotreAgricultureDemain</i>	67
VII.	PROGRAMME REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE	68
VIII.	ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	69
IX.	VALORISER LE BOIS DES FORETS REGIONALES	69
	<i>Le contrat régional forêt-bois</i>	70
X.	LE TOURISME DURABLE	71
	<i>Ecotourisme fluvial</i>	72
	<i>Itinérance à vélo</i>	72
XI.	DEMARCHE ECOLYCEE : LA REGION ENCOURAGE LES COMPORTEMENTS ECO-CITOYENS ET ECO-RESPONSABLES	73

<i>Labellisation commune Ecolycée – E3D</i>	73
<i>Réduction du gaspillage alimentaire</i>	74
<i>Déshydrateurs</i>	74
<i>Projets péri-pédagogiques</i>	74
La Région soutient le développement de modes de production et de consommation responsables dans son fonctionnement	75
I. LA REGION ŒUVRE POUR REDUIRE LA QUANTITE DE PAPIER QU'ELLE CONSOMME.....	75
<i>Dématérialisation du courrier</i>	75
<i>Dématérialisation des données papier du service inventaire du patrimoine</i>	75
II. GESTION DES DECHETS EN REGION.....	76
<i>Utilisation de papiers recyclés</i>	76
<i>Devenir des fournitures usagers</i>	76
<i>Tri des déchets</i>	76
<i>Expérimentation d'un lombricomposteur</i>	76
III. LES ACHATS RESPONSABLES DE LA REGION.....	77
<i>Définition technique du besoin dans les opérations de travaux</i>	77
<i>Actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi</i>	77
<i>L'accompagnement des lycées pour la relocalisation des achats de produits alimentaires :</i>	78
● CONCLUSION	79
● SIGNIFICATION DES SIGLES	80
ANNEXE 1 : LES 17 ODD A L'HORIZON 2030	85

Préambule

Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté, à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD constituent des leviers d'action dont tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques), qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local, peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.

Pour ce qui la concerne, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une stratégie de mandat qui fixe le cap de son action dans l'exercice de ses compétences sur la période 2016-2021. Cette stratégie basée sur les trois enjeux de la création d'emplois, de la transition écologique et énergétique, et de la cohésion, est totalement cohérente avec le référentiel global des ODD.

Le présent rapport reprend ainsi les principales actions menées par la région en matière de développement durable sur la période mi 2017-mi 2018 dans le cadre de sa stratégie de mandat, en mettant en lumière leur contribution aux ODD.

Il est volontairement non exhaustif afin de mettre en valeur les actions nouvelles de l'année mais cela ne doit pas faire oublier l'implication de la Région au travers de ses politiques courantes.

Elaboré en concertation avec l'ensemble des directions de la Région, le rapport de développement durable (RDD) 2017-2018 témoigne de la richesse des actions et expériences menées au cours de l'année écoulée. Il représente un véritable outil de communication à l'attention des élus, des agents, de nos partenaires et du grand public.

Ce rapport de développement durable de la Région Bourgogne-Franche-Comté est basé sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La rédaction du rapport de développement durable s'appuie ainsi sur :

- les 5 éléments déterminants de la méthode ci-dessous :
 - Stratégie d'amélioration continue,
 - Participation des acteurs,
 - Organisation du pilotage,
 - Transversalité des approches,
 - Evaluation partagée.

➤ les 5 finalités suivantes :

- Lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chaque action, expérimentation, politique de la Région est présentée à la lumière du ou des ODD auxquels elles permettent de répondre à travers l'ajout des pictogrammes correspondant.

Pour plus d'information sur les 17 ODD et leurs 169 cibles, consultez les sites suivants :

- Site du Programme des nations Unies pour le développement (PNUD) : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>
- Site Agenda 2030 en France : <https://www.agenda-2030.fr/>

**A/ PRISE EN COMPTE PAR LA
RÉGION, DES CINQ ÉLÉMENTS DE
DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, MOTEUR DE LA
GOUVERNANCE TERRITORIALE**

1. L'organisation du pilotage

La Région, en tant que chef de file de nombreuses politiques tel que l'aménagement et le développement du territoire, l'intermodalité et les transports, la protection de la biodiversité, la jeunesse, le climat..., mais aussi autorité de gestion de 5 programmes européens, s'attache à associer les acteurs du territoire pour organiser la conduite des politiques.

La **Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)**, s'est réunie en octobre et décembre 2017, puis en avril 2018. Les sujets abordés portaient notamment sur :

- la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences entre la Région et les départements du Doubs, de la Côte d'Or, de la Haute-Saône et de la Saône et Loire pour les chefs de filât « Aménagement et développement durable du territoire » et « Solidarité des Territoires »,
- la mutualisation de services. A ce titre, 4 groupes de travail ont été créés : Ingénierie, Numérique éducatif, GIP territoires Numériques, Achats.

La Présidente de la Région a également souhaité échanger avec l'ensemble des territoires avec la **Conférence des territoires** et la **conférence métropolitaine**.

2. La participation des citoyens

La Région s'attache à co-construire ses politiques avec les acteurs du territoire qui sont les moteurs de leur mise en œuvre. Dans de nombreuses politiques, la Région a sollicité ses partenaires, les acteurs du territoire et les citoyens pour élaborer ses politiques ou ses stratégies. Les actions présentées ci-dessous, illustrent cette volonté.

Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)
(cf. chapitre 4 Cohésion sociale).

L'élaboration du SRADDET est placée sous le signe de la co-construction. Sur le territoire, ce sont plus de 200 personnes qui ont participé le 14 septembre 2017 à l'atelier « *De nos ambitions partagées à l'attractivité de la Région BFC* », atelier conclusif des 3 ateliers transversaux de juin 2017.

Le travail s'est enrichi des concertations menées dans les différents domaines, lors d'ateliers thématiques notamment : climat-air-énergie, biodiversité, déchets, numérique.

252 citoyens ont contribué au projet via la plateforme *Je participe* depuis le lancement du projet en 2017.

La co-construction du SRADDET avec l'ensemble des acteurs se poursuit avec notamment la tenue de 3 ateliers dédiés à la prescriptivité sur le territoire prévus à l'automne 2018.

Semaine de la transition énergétique

Du 23 au 29 novembre 2017 :



- 900 citoyens
- 1000 acteurs et professionnels présents pour échanger
- 45 sites ou assister à des conférences.
- 17 000 utilisateurs en 10 jours sur la plateforme collaborative « Je participe ».



1^{er} rencontres des POTES le 12 octobre 2017 © B Macé

Consultation citoyenne : « L'Europe est-elle toujours une bonne idée ? ».

Cette consultation intervient dans le cadre de l'organisation de journées binationales sur l'Union européenne entre Bourgogne-Franche-Comté et Rhénanie-Palatinat. Elle a débuté en mai 2018 à travers la plateforme « Je participe » et a été suivie d'un débat pédagogique en ligne, d'une représentation théâtrale « L'Europe à la barre », puis d'ateliers d'échanges. L'avis citoyen recueilli sera transmis en fin d'année 2018 aux autorités françaises et européennes.

Les journées citoyennes européennes en quelques chiffres :

- 168 volontaires pour le panel de citoyens (panel composé à 50 % de volontaires et 50 % de tirés au sort parmi l'ensemble de la population régionale),
- 300 inscrits aux représentations théâtrales des 3 et 4 juillet 2018,
- 250 vues YouTube à ce jour du débat en ligne du 26 juin 2018,
- 60 contributions, questions pendant le débat,
- 3 journées citoyennes programmées les 5, 6 juillet et 22 septembre 2018.

Consultation pour agir efficacement

En 2018, la Région lance une large consultation pour être au plus près des réalités vécues par les personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle souhaite aussi être en mesure d'agir efficacement et d'adapter, dans le champ de ses compétences, la formation professionnelle, les mobilités, l'enseignement supérieur et l'accès aux lycées notamment, pour que le handicap ne soit pas un frein à l'accès aux dispositifs régionaux. 170 contributions ont été enregistrées en 2018.

Usage du numérique

Pour accompagner l'appropriation du numérique par tous, la Région, en partenariat avec l'Etat organise, en 2018, une concertation régionale sur les usages numériques. 8 rencontres territoriales suivies, à l'automne, d'une concertation en ligne via la plateforme « Je participe » permettent d'identifier, pour les acteurs du territoire, les enjeux du développement du numérique, leur ressenti, leurs attentes, mais aussi d'identifier l'existant, les projets et les compétences existants sur le territoire.

3. La transversalité de l'approche

En 2018, un travail important a été conduit pour formaliser le travail en mode projet au sein des services de la Région, qui constitue une réponse à la complexité et à l'imbrication croissante des problématiques à traiter en transversalité.

Une première phase qui se terminera à l'automne 2018 a permis :

- de travailler sur le processus, les outils supports, l'architecture d'un « guide » de la transversalité et les actions d'acculturation à mener
- d'initier la constitution d'un réseau des chefs de projets transversaux

La deuxième phase prévue au 2nd semestre 2018 permettra de finaliser et s'approprier le « guide » du travail en mode projet.

Cette démarche doit permettre de favoriser le travail en transversalité entre les différentes directions et les différents projets.

4. L'évaluation partagée

La Région a une volonté affirmée de tendre vers toujours plus de performance à travers l'évaluation de ses politiques et a ainsi mis en place, à la faveur de la fusion des anciennes Régions, une direction dédiée à l'évaluation des performances.

L'évaluation vise à produire de la connaissance sur des actions publiques et leurs effets dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts. La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) réalise ainsi un tableau de bord qui rend compte des politiques de la Région.

Par ailleurs, un véritable travail de diffusion de la culture de l'évaluation est mené auprès des directions qui le souhaitent (accompagnement, sensibilisation, information...). La DEP accompagne également les directions qui souhaitent élaborer des plans d'évaluation sur leurs schémas.

En 2017, 4 évaluations ont été finalisées :

- FEADER Franche-Comté : Programme de développement rural. Contribution au rapport annuel de mise en œuvre renforcé de 2017,
- FEADER Bourgogne : Programme de développement rural. Contribution au rapport annuel de mise en œuvre renforcé de 2017,
- FEDER Bourgogne et Franche-Comté : Evaluation transversale de mise en œuvre,
- INTERREG : Evaluation de l'axe 1 : Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services.

6 évaluations sont en cours, sur des thématiques diverses :

- Audit de performance sur Pôle énergie et Bourgogne Bâtiment durable,
- Evaluation environnementale préalable à la rédaction du schéma biomasse,
- Evaluation transversale relative à la mise en place d'instruments financiers,
- FEDER Bourgogne et Franche-Comté : Evaluation relative à la transition énergétique,
- INTERREG : Evaluation de mise en œuvre sur les 4 axes du programme,
- FEDER Franche-Comté : Evaluation d'impact sur les entreprises.

D'autres travaux sont prévus d'ici fin 2018 :

- PO FEDER/FSE FC : Évaluation de l'ingénierie financière à l'échelle de BFC,
- PO FEDER/ FSE B et FC : Évaluation formation,
- FEADER B et FC : Evaluation des 2 programmes de développement rural.

5. La stratégie d'amélioration continue

La région développe les outils permettant une amélioration continue de son action.

Constituant une aide à la décision, le pilotage et le contrôle de gestion visent à mieux concevoir les politiques publiques, à les piloter et à réorienter éventuellement l'action.

Le contrôle de gestion a pour finalité d'améliorer l'efficacité de la collectivité en termes de gestion des finances publiques et de contrôle de ses activités (contrôle de coûts, contrôle des organismes extérieurs...).

En 2017, on peut signaler le contrôle simplifié des comptes de 241 organismes de droit privé ayant perçu une subvention régionale de plus de 75 000 €, ainsi que l'établissement d'une cartographie des principaux satellites de la région.

Le pilotage a pour but d'aider à la décision en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs : il se traduit notamment par la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord. Un travail est en cours avec une douzaine de directions.

Des séances de sensibilisation auprès des agents de la Région ont été menées sur ces thématiques.

**B/ L'action de la Région : une
contribution directe aux Objectifs
de Développement Durable (ODD)**

1. Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

La Présidente de la Région a choisi de faire de la transition énergétique et écologique une priorité de son mandat. La transition énergétique est non seulement une condition indispensable pour lutter contre le changement climatique, mais elle constitue aussi une opportunité pour ouvrir la voie à une croissance durable, pourvoyeuse des marchés et des emplois de demain.

La lutte contre le changement climatique dans les politiques publiques

I. Stratégie de transition énergétique

Au terme de plus d'un an d'élaboration la Région a adopté en AP de décembre 2017 la stratégie opérationnelle de transition énergétique (2018-2021). Elle a fait l'objet d'un important travail de concertation, notamment au travers d'une conférence régionale de la transition énergétique en novembre 2017 ayant regroupé plus de 200 participants.

La Région soutient et en valorise des actions novatrices tel que la démarche des pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTES) (cf. ci-après) ; elle poursuit et amplifie ses politiques en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, la promotion des transports durables. Ces actions ont bien souvent de multiples impacts : sur la lutte contre le changement climatique, mais aussi la précarité, l'égalité des chances entre les citoyens.

Pionniers ordinaires de la transition énergétique (POTES)

Les POTES, Pionniers ordinaires de la transition énergétiques, sont des acteurs impliqués sur le territoire régional qui œuvrent au travers d'une réalisation ou d'une implication personnelle pour la transition énergétique. Le réseau de POTES a été lancé le 12 octobre 2017 à Dijon autour du premier cercle de 48 POTES interviewés. Cette 1^{ère} rencontre a permis de partager leurs visions de développement de la région et d'imaginer comment un réseau de POTES pourrait donner de l'élan à la transition énergétique. Cinq chantiers ont été lancés par l'équipe d'animation à l'issue de cette journée :

- la « carte interactive des POTES »,
- la « charte des POTES »,
- les « rencontres POTES »,



Rencontre de POTES en visite chez SEB © B Macé

- les « regards croisés » avec d'autres démarches de transition et d'innovation sociétale en cours en France et en Europe
- la « co-construction de la vision des POTES ».

Une **2e rencontre régionale des POTES** s'est tenue le 8 février 2018 pour partager l'avancée de ces travaux, présenter la carte interactive, favoriser l'interconnaissance en mode « marketplace » et commencer à co-construire une vision partagée.

II. Rénovation énergétique des bâtiments

Plan bâtiment durable

En octobre 2017, la Région, l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et le Plan bâtiment durable national ont signé le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030. Ce plan cadre la politique efficacité énergétique et bâtiment en région. Il s'agit de la 1^{ère} signature nationale depuis la fusion des Régions.

Il vise à rénover à un niveau énergétique bâtiment basse consommation (BBC) 100 % du parc de logements d'ici 2050. Le plan repose sur quatre axes : ingénierie technique, ingénierie financière, mobilisation des compétences et des territoires.



Au-delà des enjeux énergétiques et environnementaux (climat), le Plan bâtiment durable répond aux enjeux économiques et sociaux (précarité énergétique). De plus, il est à noter que le secteur d'activités du bâtiment compte plus de 20 000 entreprises et près de 50 000 salariés. Si l'on ajoute le secteur amont (fabricant de matériaux et matériel, négoce...) et le secteur aval (banques, notaires, agences immobilières...), cela représente plus de 90 000 emplois soit le premier secteur d'activité privé de la grande région. La rénovation représente environ 55 % des 5 milliards d'euros de chiffre d'affaire du secteur du bâtiment en Bourgogne-Franche-Comté.

La politique globale « efficacité énergétique du bâtiment » issue des préconisations des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) s'organise autour de différentes cibles principalement le logement social, les bâtiments publics et les maisons individuelles.

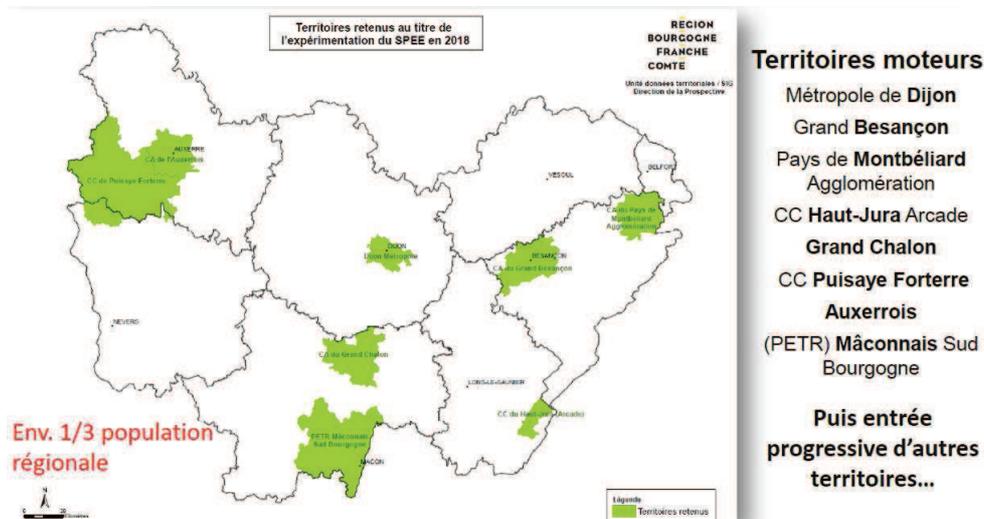
Création d'un Service public de l'efficacité énergétique (SPEE)

Le SPEE répond à l'objectif de massification de la rénovation performante basse consommation pour les maisons individuelles de la région. Les grands principes du SPEE ont été adoptés en AP de décembre 2017. Les premiers règlements d'intervention proposent un parcours de rénovation pour les ménages reposant sur un service socle ouvert à tous (Conseils et feuille de route) et un service complet (accompagnement des travaux de rénovation BBC globale ou par étapes) pour les publics éligibles.



Une priorité en faveur de la résorption de la précarité énergétique est donnée par la Région qui se traduit par un financement de l'accompagnement et des travaux réservé aux publics très modestes en référence à la grille de revenu de l'ANAH.

Une expérimentation sur trois ans avec des « territoires moteurs » qui s’engagent aux côtés de la Région et ses partenaires l’ADEME et la DREAL, est lancée pour la mise en œuvre du SPEE.



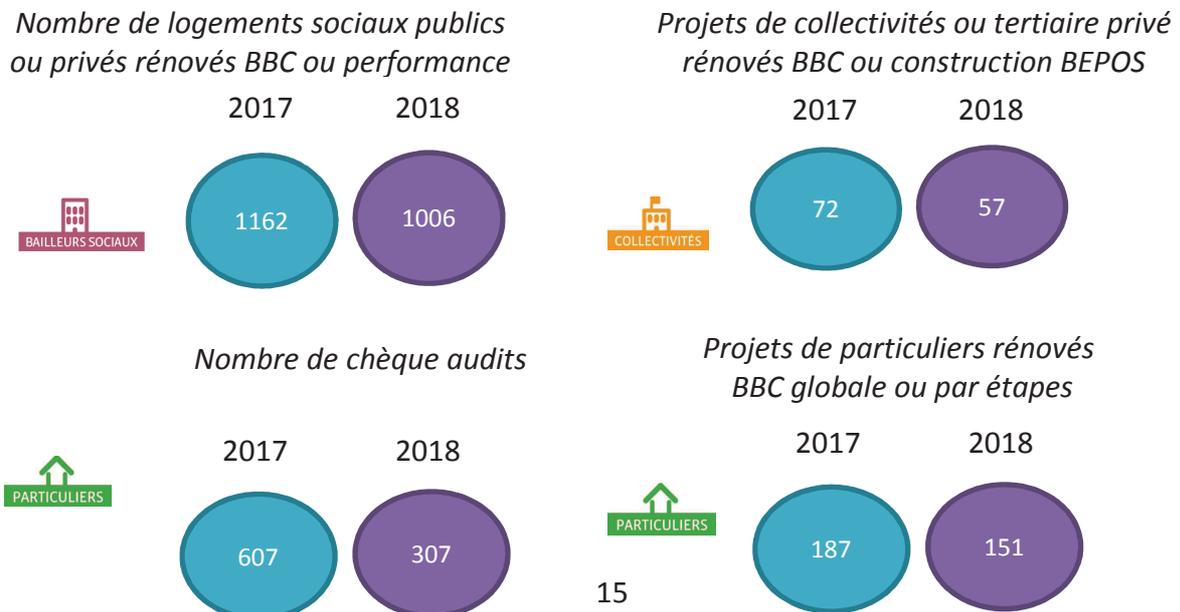
Le SPEE, dans la continuité des programmes existants, a comme objectifs le confort de vie et la performance énergétique de l’habitat pour tous, en contribuant à l’amélioration du bilan carbone du secteur du bâtiment, principal émetteur de gaz à effet de serre sur la région.

Effilogis

Le programme de rénovation du bâti au niveau Bâtiment basse consommation (BBC) accompagne la rénovation performante BBC a minima dans un souci d’équité sociale avec les bailleurs sociaux et d’exemplarité du parc bâti public avec les collectivités publiques. Effilogis met en œuvre une ingénierie de projet experte et organisée sur le territoire. Il finance la construction de bâtiments à énergie positive BEPOS utilisant des matériaux biosourcés préfigurant ainsi la future réglementation environnementale 2020.



Bilan des rénovations énergétiques soutenues par la Région au 31 décembre 2017 et fin juillet 2018



Eco-conditionnalité des aides « bâtiment »

La Région a engagé une réflexion sur l'éco-conditionnalité de ses aides aux bâtiments avec notamment des recommandations comme le développement du bois matériau, le traitement particulier de certains bâtiments et le bilan carbone global des opérations. La Région dispose de 29 règlements d'intervention (RI) pouvant porter sur la rénovation ou la construction de bâtiments. Tous les pôles opérationnels sont concernés ce qui implique un grand nombre de directions opérationnelles.



L'enjeu sera de mettre en cohérence les différents dispositifs d'aide existants en fonction des cibles concernées, afin d'en faciliter la lisibilité pour les maîtres d'ouvrage et d'encourager l'engagement de travaux de qualité.

III. Développement des énergies renouvelables

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergie renouvelable portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la Région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique.

Convention Région-ADEME

En application des objectifs des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et en déclinaison des contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'EnR dans les territoires ruraux.



La convention 2017 avec l'ADEME, réalisée à l'échelle BFC, décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur et FEADER pour la méthanisation). Les Règlements d'Intervention de la Région ont fait l'objet d'une convergence entre les dispositifs des deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté (hormis méthanisation).

En 2017, la Région a engagé environ 2.6 M d'€ de subvention en investissement auprès des porteurs de projets, complété par le FEDER pour le bois énergie et le FEADER pour la méthanisation.

Renforcement de l'animation des filières ENR

Une étude a été conduite en partenariat avec l'ADEME et la Caisse des dépôts tout au long de l'année 2017. Elle a été ponctuée de plusieurs comités de pilotage, comités techniques associant les



syndicats d'énergie, le CESER, et enrichie réunions de concertation avec les acteurs. Elle a abouti à une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupérations (EnR&R) autour de :

- l'animation : renforcer et pérenniser l'animation pour l'émergence et l'accompagnement des projets,
- du portage : s'appuyer sur les Sociétés d'économie mixte existantes en les coordonnant à l'échelle régionale et sur les régies de chaleur des syndicats en favorisant leur développement,
- du financement : besoin à court terme de fonds d'amorçage pour financer le développement des projets, et à moyen terme d'un fonds d'investissement pour entrer au capital des sociétés de projet et d'un fond de garantie bancaire.

Il est proposé de renforcer significativement l'animation des filières ENR afin de faire émerger beaucoup plus de projets, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. Aujourd'hui, 10,5 ETP toutes filières confondues assurent l'animation sur le territoire.

L'opération Synergie d'autoconsommation en boucle locale

Une étude est lancée sur les consommations et les productions d'énergies renouvelables pour identifier les gisements d'économie d'énergie et optimiser les achat/vente d'énergie renouvelable au niveau local. L'étude servira de base de travail à la structuration à terme d'un opérateur qui pourra gérer les échanges des volumes d'électricité locale.

La Région prend part à cette étude aux côtés de l'entreprise SoluNergie dans le cadre d'un marché Recherche et Développement pour un montant de 112 800 € TTC.

Il s'agit pour les territoires d'imaginer comment pourrait se mettre en place opérationnellement un circuit court d'échange d'électricité qui sécurise l'ensemble des acteurs locaux.

Cette étude pourra permettre dans un premier temps de pointer les gisements d'économies d'électricité des établissements et de connaître leurs possibilités d'effacement pour optimiser leurs achats.



Energies citoyennes

En partenariat avec l'ADEME, la Région encourage les projets participatifs de production d'énergie renouvelable en finançant 2

ETP pour la sensibilisation, l'émergence et l'accompagnement des projets (Coopawatt). Elle participe également à la structuration des outils de collecte de l'épargne et d'investissement (Fruitières à énergie, Ercisol, Le varne, Jurascic, les centrales villageoises...).



IV. La lutte contre le changement climatique au moyen des transports



La mobilité est un défi social. Nombre de personnes ne peuvent aujourd’hui en France, faute de moyens de déplacements, retourner à l’emploi. Le coût du transport est source de profondes inégalités sociales dont le poids contribue fortement à la précarité de certains ménages, au même titre que l’énergie. Les personnes les plus âgées qui ne peuvent plus conduire, ne se déplacent plus y compris pour accéder aux services, faute de moyens de transport adaptés. Les personnes à mobilité réduite, à titre pérenne ou temporaire, ne trouvent pas toujours les infrastructures ou les services adaptés à leur situation.

Il s’agit aussi d’un défi environnemental puisque le transport représente le second poste en termes d’émissions de gaz à effet de serre. L’usage « autosoliste » du véhicule automobile (1,1 personne en moyenne par véhicule) doit diminuer. Les nouvelles énergies, électriques (batterie et hydrogène) et GNV, doivent être encouragées, de même que la fréquentation des transports en commun et des transports alternatifs.

C’est pourquoi, la mobilité de demain doit être repensée de façon globale pour être partagée, durable, connectée et accessible au plus grand nombre. C’est dans ce sens que la Région œuvre à travers ses politiques, les actions ci-dessous en sont l’illustration.

Mobigo : Un moyen pour favoriser l’intermodalité et l’usage des transports en commun et des modes doux

Dans le cadre de sa politique visant à « garantir la mobilité partout et pour tous », avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment, la Région Bourgogne-Franche-Comté s’est donnée pour ambition d’organiser une chaîne de mobilité complète, en lien avec les agglomérations et les intercommunalités, plaçant l’usager au cœur du dispositif.

La Région se fixe ainsi pour mission de promouvoir une organisation intermodale structurée dans un réseau régional unique de transports de voyageurs, combinant différents modes (trains, autocars, services de transport de proximité, covoiturage...), en liaison avec les AOM et les réseaux de transport public. La Région poursuit ainsi le subventionnement des plateformes de mobilité de Bourgogne et a étendu le dispositif en 2018 à la Franche-Comté.

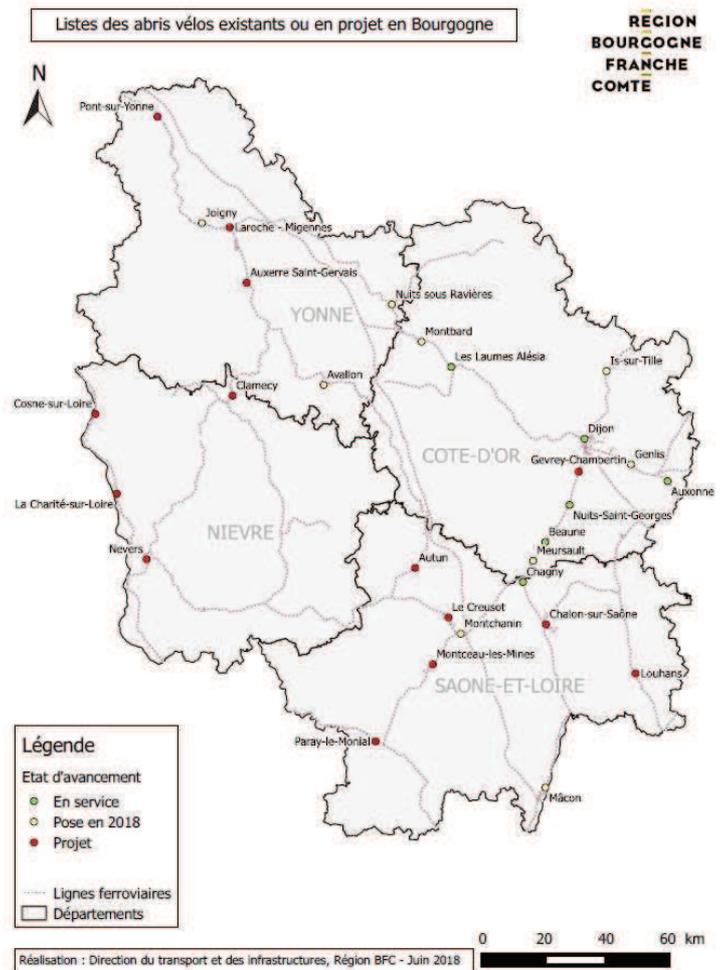
Favoriser l’intermodalité, permet non seulement de rendre égaux les citoyens face à la mobilité et participe à rompre l’isolement et facilite l’accès à l’emploi, mais aussi à diminuer l’émission de gaz à effet de serre par l’utilisation accrue des transports en commun et des modes de transports doux.

La Région a ainsi, défini un programme de déploiement d’abris-vélos sécurisés, accessibles par l’intermédiaire du système d’information multimodale, Mobigo.

En 2017, l'organisation des transports interurbains et du transport scolaire a été transférée des départements vers la Région. En Bourgogne-Franche-Comté, les réseaux départementaux *Transco*, *Jurago*, *Mobidoubs*, *Lignes de la Nièvre*, *Lignes Saônoises*, *Buscéphale*, et *TransYonne* ont été progressivement regroupés sous la marque *Mobigo*, le service de mobilité régionale. L'identité visuelle des cars change progressivement, avec un habillage aux couleurs de *Mobigo*.

En AP du 25 mai 2018, les 9 tarifications routières différentes ont été uniformisées, conduisant à une nouvelle gamme tarifaire pour les lignes interurbaines et les services de transport de proximité *Mobigo* répondant aux objectifs suivants :

- une tarification unique pour marquer l'unicité du réseau régional,
- une tarification très attractive et accessible à tous permettant la mobilité pour tous et partout,
- une tarification simple et lisible à l'instar de la démarche engagée sur le TER.



Centrale de mobilité Mobigo c'est 22 lignes de transports ferroviaires, 115 lignes de transports routiers (hors scolaires), 70 services de transport de proximité, une plateforme de covoiturage, un système d'information multimodal, une centrale d'appel unique, des abris à vélo sécurisé.

La Région a expérimenté du 20 au 30 juin 2018, en partenariat avec Trandev Pays d'Or, la mise en circulation d'un **autocar 100% électrique** en Côte-d'Or, sur les lignes régionales *Mobigo* Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs de l'expérimentation :

- Préparer la loi sur la transition énergétique,
- Intégrer un autocar électrique dans l'exploitation des lignes de transport *Mobigo* Bourgogne-Franche-Comté en Côte-d'Or,
- Etablir le suivi de la consommation réelle d'électricité en fonction des particularités des services,

- Définir les coûts d'exploitation d'un système de transport routier de voyageurs à l'électrique,
- Mesurer le taux de satisfaction des usagers : conducteurs et voyageurs.



Objectif 2018-2019 :

- mise en œuvre de la nouvelle version de la centrale de mobilité numérique Mobigo et de la centrale d'appel unique ;
- poursuite des différentes actions de la Région :
 - harmonisation des transports interurbains et scolaires ;
 - définition d'un système de distribution favorisant l'intermodalité,
 - renforcement des partenariats avec les AOM,
 - poursuite de l'appel à projets mobilité rurale,
 - poursuite du subventionnement aux plateformes de mobilité...

Mobilité alternative vers les sites touristiques

La Région s'engage depuis 2011 à favoriser l'accès aux sites touristiques de Bourgogne Franche-Comté en mode alternatif au véhicule individuel notamment en favorisant l'accès des sites majeurs de la région en transports publics ou via des modes doux (vélo, etc.), mais également à promouvoir le tourisme pour tous. En 2017, trois projets ont été soutenus :

- Pour la cinquième année consécutive une navette touristique reliant la gare de Tonnerre aux sites touristiques du Tonnerrois était proposée. Pour favoriser l'itinérance, la navette proposait également le transport des vélos.
- Pour la quatrième année consécutive, le PNR du Morvan proposait une navette touristique permettant de relier le lac des Settons, le saut du Gouloux, Saint-Brisson et Anost aux communes d'Autun et de Saulieu.
- Pour la deuxième année consécutive la Communauté de communes Rahin et Chérimont proposait des navettes touristiques sur son territoire pour la période estivale. Elles étaient en correspondance avec les horaires des TER pour favoriser l'intermodalité et étaient complétées par des offres de vélos à assistance électrique.

Organisation du Transport Express Régional (TER)

L'organisation du transport express régional est l'une des compétences majeures de la Région. Le secteur des transports représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre au

niveau de la Bourgogne-Franche-Comté. L'offre de transports de la Région s'appuie sur 1950 kilomètres de voies ferrées, plus de 200 gares et haltes, et 530 trains régionaux qui irriguent quotidiennement le territoire régional.

Augmenter et sécuriser l'utilisation des TER doit permettre de diminuer l'usage de la voiture « autosoliste », producteur de gaz à effet de serre et de permettre la mobilité de tous.

L'année 2017 a permis le lancement des travaux de renouvellement des anciennes conventions TER Bourgogne et Franche-Comté entre la Région et SNCF. Les travaux menés dans le cadre de comités de pilotage dédiés au TER ont permis d'aboutir à une convention pour la période 2018-2025 adoptée en AP de mai 2018.

Le renouvellement de cette convention en compatibilité avec les CPERs existants, va notamment permettre d'engager diverses actions dont les plus marquantes sont explicitées ci-dessous.



Modernisation et électrification des lignes TER

La convention TER 2018-2025 prévoit la mise en place de 37 trains supplémentaires, de meilleures indemnités des usagers en cas de retard et des travaux sur les petites lignes.

De lourds investissements sont prévus pour moderniser et électrifier les lignes TER dans le cadre des Contrats de Plan-Etat-Région.

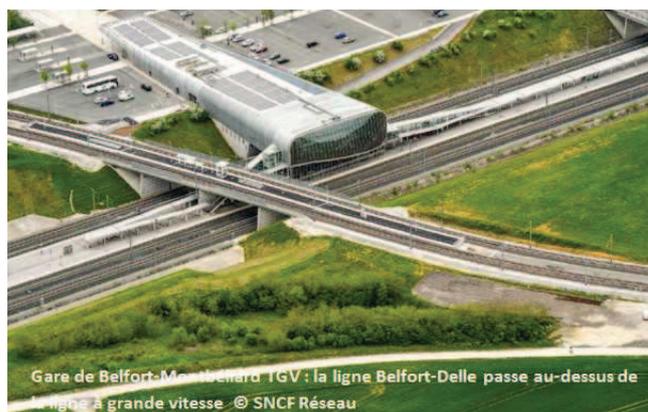
8 trains Régiolis ont été commandés fin 2017. 6 d'entre-eux remplaceront en 2020 l'ensemble des trains Corail, plus énergivore, circulant en Franche-Comté et 2 ont vocation à accompagner l'ouverture de la nouvelle offre ferroviaire entre Belfort et la Suisse prévue en décembre 2018. Cette commande portera le parc Régiolis à **24 rames**, en complément des 16 dont la mise en service est prévue d'ici fin 2018.

Renforcement de la ligne Dijon-Besançon

La Région a renforcé la desserte Dijon-Besançon en décembre 2017. Cette nouvelle offre ferroviaire inclut plus de trains, plus rapides, avec une fréquence renforcée aux heures de pointe. La desserte est en effet passée de 23 à **26 allers-retours par jour**, en 56 minutes pour les 16 trains les plus rapides et en 1h05 pour les 10 trains desservant le plus de gares. En termes de temps de parcours, l'offre TER est donc très compétitive par rapport à la voiture (1h10 en moyenne sans aléas de circulation).

Réouverture de la ligne Belfort-Delle

A partir du 9 décembre circuleront sur la ligne Belfort-Delle **26 allers-retours** quotidiens, assurés par des trains suisses et des trains français, en correspondance en gare de Belfort-Montbéliard TGV avec les TGV Rhin-Rhône, vers Paris, la Suisse, l'Allemagne, et le sud de la France, ainsi



qu'à Delle avec des trains à destination de Bienne et Delémont.

Ce chantier lancé en septembre 2015 a consisté en l'aménagement et l'électrification de **22kms de voies**, la création de **6 haltes ferroviaires** (à Danjoutin, Meroux, Morvillars, Grandvillars, Joncherey et Delle) ainsi que l'aménagement et la sécurisation de **13 passages à niveaux**.

La Région est cofinanceur à hauteur de 30.9M€ aux côtés de l'Etat, du département du Territoire de Belfort, de l'Union européenne avec Interreg France-Suisse, de la SNCF Réseau, de la Confédération helvétique, du Canton du Jura, de la CA du Grand Belfort et de la CC Sud Territoire pour un budget total de **110.5M€**.

Au-delà des emplois permis par de tels aménagements, l'ouverture de cette ligne doit permettre de réduire le trafic pendulaire France-Suisse en voiture individuelle.

Des études pour améliorer et moderniser l'offre TER

Diverses études sont en cours visant à améliorer et moderniser l'offre TER :

- La ligne Auxerre-Migennes bénéficiera d'une expérimentation de la traction par hydrogène,
- La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) entre Nevers et Chagny, a vocation à être modernisée puis intégralement électrifiée. Des études sont en cours pour la modernisation des lignes Besançon - Le Locle et Andelot – La Cluse,
- Des études sont en cours pour l'accroissement de la régularité et de modernisation de la ligne –Besançon - Lons-le-Saunier. La reconstruction et l'électrification de la voie ferrée Belfort - Belfort Montbéliard gare TGV -Delle est en cours de réalisation avec une mise en service fin 2018, créant un hub d'échange TGV - TER en gare de Belfort Montbéliard TGV,
- Renouvellement de la voie unique reliant Paray le Monial à Lyon qui a été remise en service fin 2017.

Objectif années à venir :

- 2019 devrait voir la poursuite de la politique des Corails avec le renouvellement des trains circulant en Bourgogne-Franche-Comté.

Une tarification unifiée en 2017

Suite à la fusion régionale, une tarification TER unifiée, adaptée au secteur concurrentiel et conforme à la liberté tarifaire, a été mise en place à partir de 2017. Sept prix de 5 à 35 € constituent désormais le tarif normal et se substituent à l'ancienne grille de prix SNCF.

Cette nouvelle tarification simplifie l'accès aux transports en commun et permet une plus faible production de GES par nombre de voyageur.

Après 6 mois de mise en œuvre, les résultats montrent une augmentation de +20% de la fréquentation, toutes lignes confondues, et une augmentation de + 40% chez les jeunes de moins de 26 ans.

Au sein du marché occasionnel, la dynamique est surtout portée par les jeunes (+41% en trafic) tandis que le marché « tout public » apparaît moins réactif à la nouvelle gamme (+9.7% en trafic).

Les ventes de cartes progressent fortement, puisqu'en l'espace de 4 mois il s'est vendu 24 000 cartes soit autant que sur une année complète.

La tarification enfant trouve son public, avec des ventes en forte croissance.

Il y a une hausse sensible des ventes digitalisées, qui atteignent 23% des ventes au détriment du canal guichet et des automates.

Les premiers retours témoignent d'un regain de trafic sensible, notamment chez les jeunes.

Réduire les impacts du réseau routier

La Région encourage l'émergence de rocades routières, susceptibles de diminuer la consommation de carburant et la pollution par la fluidification des trafics qu'elles engendrent. Elles participent parallèlement à l'amélioration de la qualité de vie dans les centres urbains et de l'accès aux pôles socio-économiques. Plusieurs actions ont été réalisées ou sont en phase de l'être. Il s'agit de :



- Mise en service le 11 Juillet 2017 de la rocade de Lure,
- Finalisation des travaux de la rocade de Beaune (mise en service prévue fin 2018),
- Première phase d'amélioration du contournement Ouest de Besançon (acquisitions foncières).

Favoriser des modes de carburation alternatifs

La Région finalise l'installation de bornes de recharge électrique via un schéma de déploiement en Bourgogne et un programme de subventionnement des bornes dans 3 des 4 départements de Franche-Comté.

Une convention avec GrDF visant à favoriser l'usage du BioGNV comme carburant routier, a été adoptée en Commission permanente du 6 Juillet 2018.

Astus : solution de mobilité « bas carbone »

La Région Bourgogne-Franche-Comté est partenaire de plusieurs projets européens, dont le projet Astus, co-financé par Interreg Espace alpin, qui vise à trouver des solutions de mobilité « bas carbone ».

Lancé à Lyon le 22 février 2017, le projet Astus (Alpine Smart Transports and Urbanism Strategies) a pour objectif d'accompagner des projets de développement local sur des thématiques urbanisme-transport permettant une utilisation plus raisonnée de la voiture dans les Alpes. Dix-sept territoires pilotes répartis dans cinq pays, dont le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger et le Pays Lédonien pour la Bourgogne-Franche-Comté, seront accompagnés pour identifier des leviers permettant de dépasser le « tout automobile » et d'outiller les collectivités pour proposer des alternatives.

La Région actrice de la lutte contre le changement climatique

Les services de la Région poursuivent la mise en œuvre du plan d'action du schéma directeur durable visant à rendre la Région exemplaire face aux enjeux du développement durable.

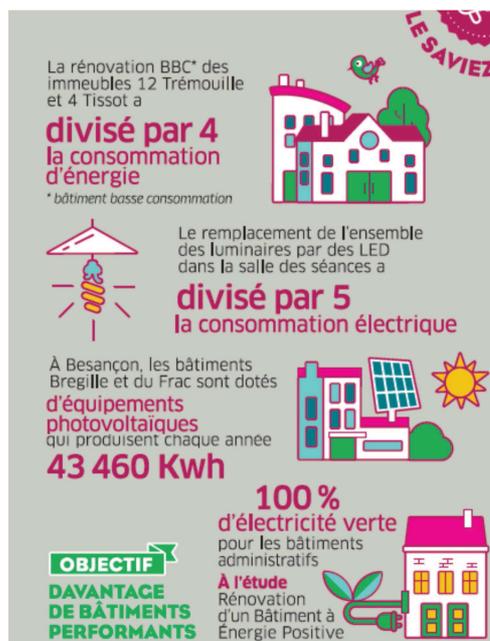
I. La gestion du parc immobilier administratif



Des travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments se sont poursuivis et sont prévus pour les années à venir.

Une étude pour un bâtiment BEPOS au 46 Devosge à Dijon sera conduite en 2019 et des travaux seront engagés.

S'appuyant sur des acquis expérimentaux et une forte volonté de densifier son action en faveur du développement durable, la Région prévoit la généralisation de ces démarches. Elles intègrent le schéma directeur durable des Moyens généraux qui a notamment vocation à constituer un outil de programmation contribuant à maîtriser les coûts et développer des démarches exemplaires en termes de transition énergétique.



A noter : l'achat et le renouvellement du matériel électroménager au profit de matériel plus économe et plus écologique.

II. La gestion du patrimoine des lycées

Avec plus de 200 établissements en gestion, les lycées constituent une source d'effort croissant à faire. Ainsi, le parc immobilier régional lié à l'enseignement public comprend 131 établissements, 1 400 bâtiments, 220 sites, pour une surface de l'ordre de 2 459 418 m².

Une nouvelle stratégie d'investissement dans les lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021 a été définie, selon deux principaux faisceaux d'intervention :

- les opérations de modernisation lourde du patrimoine
- un programme de grosses réparations entretien et adaptation des locaux.

Cette stratégie intègre notamment les objectifs de sécurisation, accessibilité et amélioration de la performance énergétique.



De plus, la réduction et la rationalisation du patrimoine bâti est poursuivi dans l'optique notamment d'une réduction de la consommation énergétique.

Action de performance énergétique dans les lycées

Les opérations de grosses réhabilitations menées en 2017 améliorent la performance énergétique. Ainsi les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie +. Quelques projets spécifiques sont identifiés pour rechercher les performances des bâtiments à Energie Positive. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, les objectifs minimum sont ceux définis par la démarche BBC Réhabilitation, c'est-à-dire atteindre 40% de moins que les consommations de référence.

Connaissance des consommations

Un agrégateur de factures (Energisme) est en phase de mise au point. A terme, l'ensemble des consommations et dépenses de fluides des EPLE sera consultable par les EPLE et la Région sur ce portail. Ceci doit permettre de mieux maîtriser les consommations.

Maitrise de la demande d'électricité (MDE)

Un certain nombre d'études et de rénovations sont programmées pour optimiser les consommations d'électricité et le dimensionnement des postes de transformation.

La conduite des installations climatiques

Un accompagnement des agents des lycées démarré en 2011 se poursuit dans la grande région portant à 87 le nombre d'agents formés grâce à cette démarche (ENERGO). Les agents bénéficient d'une formation annuelle de perfectionnement et de plusieurs visites personnalisées. Le but est d'optimiser, par exemple, le réglage des courbes de chauffe, des modes confort/réduit, l'heure de relance des chaudières afin de réduire de 10% la consommation d'énergie.

Energies renouvelables – Chauffage urbain

Les raccordements des lycées G Tillon à Montbéliard (Viette + Grand Chénois), Mitterrand et LPA Lycée agricole Morvan) à Château Chinon, PG de Gennes à Cosne sur Loire) portent à **30 EPLE raccordés à des réseaux de chauffage urbain**

Ces réseaux sont alimentés en majorité par des énergies renouvelables et de récupération (énergie fatale).

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les CEE accumulés par les régions Bourgogne et Franche-Comté sur plusieurs années ont été vendus à l'été 2017 suite à la mise en concurrence de 5 sociétés.

147 922 114 kWh cumac ont été vendus pour un montant total de 698 192,38 €, au cabinet CTR (soit un montant de 4,72 € HT / MWh cumac).

A venir :

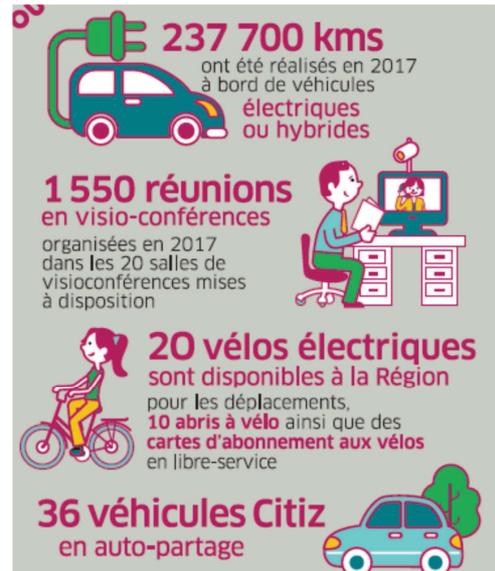
- A partir de janvier 2019, tous les établissements publics locaux d'enseignements (EPLE) devront souscrire à une offre énergétique 100% électricité renouvelable,
- Réflexion en cours pour mettre en place un marché d'achat d'électricité renouvelable à haute valeur environnementale pour 6 EPLE,

- Etudes en cours pour le raccordement de 17 lycées à Mâcon, Nevers, Dijon, Châlon et Montceau à des réseaux de chaleur urbains,
- Etudes en cours pour la réalisation de plusieurs chaufferies bois.

III. Se déplacer de façon plus durable

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre lié au déplacement de ses agents, la Région poursuit le renforcement du parc de véhicules électriques et hybrides avec plus de 240 000kms parcourus en véhicules électriques et hybrides en 2017.

La Région a également développé son partenariat avec Citiz-Mobigo et bénéficie d'un accès aux véhicules en auto-partage. Le déploiement de salles de visio conférences sur les sites de Dijon et Besançon a aussi permis de limiter les déplacements



2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources naturels

Les politiques publiques de la Région participent à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels

Les politiques publiques régionales en faveur de la biodiversité se sont poursuivies et enrichies en 2017 avec notamment le développement des Réserves Naturelles Régionales.

I. Organiser



En février 2017, la Région et l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) ont lancé la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La démarche est basée sur la co-construction et le partenariat sur mesure avec l'ensemble des acteurs du territoire. La feuille de route de l'ARB qui en résulte aujourd'hui prend en compte les attentes, les besoins ainsi que les freins exprimés par les parties-prenantes du territoire.

4 enjeux majeurs ont pu être identifiés :

- l'amélioration et le partage de la connaissance (le(s) dispositif(s) et le(s) outil(s) de partage de données) ;
- la mise en réseau des acteurs à travers une approche multi-acteurs/multi-partenariats ;
- la sensibilisation de l'ensemble de la société civile à travers une communication adaptée et attractive ;
- le développement de réseaux d'acteurs favorisant le retour d'expériences de toutes les filières ayant un lien avec la biodiversité (santé, actions sociales, éducation, agriculture, urbanisme, ...).

L'agence régionale de biodiversité se positionne dans un rôle d'ensemblier permettant de :

- valoriser l'existant pour améliorer les complémentarités et les interactivités des structures existantes ;
- de renforcer les dynamiques et les synergies.

De cette façon, elle répondra aux besoins de cohérence des politiques publiques et d'efficacité d'action. Pour y parvenir, l'association des acteurs économiques, en plus des acteurs déjà impliqués dans la préservation de la biodiversité, est un enjeu fondamental pour permettre des avancées significatives dans les domaines d'intervention de la biodiversité.

La création effective de l'Agence régionale de la biodiversité devrait intervenir au premier semestre 2019.

II. Protéger

Les Réserves Naturelles Régionales

Avec deux nouveaux sites classés en 2017, le réseau des Réserves Naturelles Régionales (RNR) de Bourgogne-Franche-Comté compte désormais **18 RNR** sur près de **5 000 hectares**.

Deux grottes à chauves-souris (la grotte de la Côte de la Baume à Poligny et la grotte à l'ours à Chenecey-Buillon) ont été classées par délibération du 17 novembre 2017 et sont venues consolider le réseau de cavités à chiroptères. La responsabilité de la Région en faveur des RNR se traduit au travers du soutien à la création et à la gestion des RNR, dont le nouveau règlement d'intervention a été adopté par délibération du 29 juin 2017.



pelouses calcaires
tourbière
vallée alluviales
massifs forestiers,
grottes

Appel à projet Vergers de Sauvegarde

La Région reconduit depuis 2008 un appel à projet annuel en faveur des vergers dits « conservatoires » ouverts aux collectivités comme aux particuliers pour lutter contre la disparition du patrimoine fruitier local et la biodiversité inhérente. Cette action contribue à préserver des variétés anciennes adaptées aux conditions climatiques et pédologiques et fournit des ressources aux insectes pollinisateurs.



abeille avec ses péloles de pollen sur une fleur de cognassier

En 2017, la Région a accompagné **197 projets** sur 205 dossiers déposés, ce qui correspond à.

3 545 fruitiers

1 535 arbustes à petits fruits

5,7 kms de haies

55 ruches

108 nichoirs et hôtels à insectes

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en 2008, l'accompagnement de la Région a porté sur un total de plus de 30 100 arbres fruitiers de variétés anciennes et locales replantés, de 11 500 arbustes à petits fruits et de 4 100 scions et porte-greffes (cultivars sur lequel seront implantés des greffons de variétés anciennes), ainsi que l'implantation de 49,2 kms de haies mellifères, l'installation de 472 ruches et de 550 petits aménagements (nichoirs, hôtels à insectes) en faveur de la petite faune auxiliaire des vergers. La région a apporté un soutien financier global de 3 553 850 € pour la mise en œuvre de ces projets au cours des 9 éditions des appels à projets « Vergers conservatoires » puis « Vergers de sauvegarde ».

III. Restaurer

L'activité humaine exerce sur les milieux naturels, une forte pression qui conduit parfois à des dégradations importantes de la qualité des milieux et de la diversité des espèces faunistiques et floristiques. La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les acteurs du territoire dans leurs actions de restauration des milieux naturels.



Désenrochement de la Confluence Doubs-Loue

La renaturation et le désenrochement de la Confluence entre le Doubs et la Loue financée par la Région, l'Etat, l'Europe, l'Agence de l'eau et des collectivités membres du syndicat, le Département du Doubs, le Grand-Dole, le Val d'Amour et la Plaine Jurassienne », a permis de redonner de la liberté et de l'espace aux rivières mais aussi faire revivre les milieux. En effet, depuis les travaux de rectification du Doubs et de la Loue réalisés dans les années 1960, le lit de ces deux rivières s'est très fortement incisé. Les zones humides annexes de ces rivières s'asséchaient de plus en plus. Un pont s'est même écroulé. Ce projet, exemplaire pour la fonctionnalité naturelle et sédimentaire du cours d'eau, a nécessité de longues et parfois âpres négociations, notamment pour rassurer les populations locales.



Travaux : La première étape des travaux a débuté en octobre 2017 avec le désenrochement des berges et la destruction d'une partie des digues, qui avaient été réalisées dans les années 60. Après la pause printanière, le chantier reprendra de septembre à décembre avec la réinjection d'environ 18 000 m³ de galets sous forme d'un banc qui permettra une « auto épuration de l'eau ». Ces travaux feront ensuite l'objet, année par année, d'un suivi avec des intervenants faunistiques et floristiques.

Résultats : Avec le dégagement des grosses racines suite au désenrochement des berges mais aussi grâce à la grande crue de janvier, on constate le **retour d'espèces qui n'étaient plus présentes dans la Réserve de l'île du Girard depuis des dizaines d'années**, comme le vanneau huppé, ou une forte présence de l'hirondelle de rivage.

Soutenir le projet de restauration d'une zone humide sur la commune de Donzy, dans la Nièvre

La Région a signé avec la commune de Donzy un contrat ENOR (Espaces Naturels Ordinaires et Remarquables) et soutient financièrement la réalisation de ce projet.

La commune de Donzy, 1627 habitants, située dans la vallée du Nohain dans le département de la Nièvre, s'est engagée dans une démarche écologique destinée à la découverte et la valorisation de la faune et de la flore locale. Fin 2016, la commune a entrepris la coupe d'une peupleraie pour faire face à une grande zone humide en bordure de la rivière La Talvanne. Début 2017, la commune s'est adjoint les services du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne pour conduire une étude relative à la gestion et la valorisation de ce site. L'acquisition d'une parcelle de forêt proche de la zone humide permettra de créer un espace de découverte autour de différents milieux par l'organisation d'un circuit reliant ces lieux. Les enjeux de l'opération sont multiples :

- Environnemental : protéger et restaurer les continuités écologiques – Trame verte et bleue, préserver une zone humide et renforcer son intérêt biologique ;
- Paysager et social : favoriser la connaissance des milieux, en disposant d'un espace de découverte récréatif ouvert au public et par l'organisation de visites pédagogiques, améliorer la qualité du cadre de vie ;
- Economique : apporter une plus-value touristique.

IV. Eduquer

L'éducation à l'environnement et au développement durable participe à la prise de conscience de la fragilité de notre environnement. En soutenant activement les classes environnement et les structures qui œuvrent dans ce champ d'action, la Région agit pour éveiller les consciences et contribuer au changement de comportement de chaque citoyen du territoire.



Classes environnement

Les Classes environnement ont permis d'accompagner en 2017 un total de **3194 élèves** quasi exclusivement en Bourgogne pour un budget de 174 150€ en fonctionnement. Pour 2018, une subvention de 89 505 € est d'ores et déjà attribuée pour les classes environnement pour 1 989 élèves de la grande région.

V. Planifier



Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD)

Dans le cadre de la loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) le 8 août 2015, la Région doit réaliser un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) auquel sera adossé un Plan Régional d'actions en faveur de l'économie circulaire.

L'élaboration du PRPGD s'est appuyée sur une méthode collaborative, en proposant aux acteurs du territoire des ateliers délocalisés pour optimiser les déplacements et les contributions. L'enjeu de ce 1^{er} PRPGD est de taille en raison des disparités dans les démarches engagées et les modes de traitement privilégiés par les différents territoires.



Le PRPGD a été présenté pour avis le 10 juillet 2018 aux membres de la Commission consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) qui a voté la poursuite de la démarche avec le lancement de la consultation des acteurs du territoire.



La Région œuvre à la gestion durable de ses propres espaces verts

I. Gestion des espaces verts des bâtiments administratifs



Même si le parc immobilier tertiaire régional ne dispose que d'une faible proportion d'espaces verts, des actions de gestion différenciée ont été mises en place de manière à favoriser la biodiversité.

A titre d'exemple, sur le site de Besançon des aménagements paysagers ont remplacé certains espaces engazonnés permettant de réduire l'entretien et les besoins en eau.

L'objectif de réduction de notre consommation d'eau a par ailleurs été intégré dans les modalités d'entretien des véhicules de services.

Perspectives :

- Une réflexion est en cours pour la mise en place de ruches sur les toits de certains bâtiments administratifs de la Région.
- Deux hôtels à insectes vont être installés, l'un au 46 Devosges à Dijon, le second sur le site de Castan à Besançon.
- Une étude va être engagée sur les marges de progression des installations sanitaires afin de diminuer la consommation d'eau.



II. Gestion des espaces verts dans les lycées

De nombreux lycées s'engagent dans une gestion différenciée des espaces verts, en faisant par exemple entretenir les pelouses par des moutons. Plusieurs lycées ont également réalisés des plantations de haies naturelles et de bocages, ainsi que des vergers de sauvegarde de variétés anciennes.

3. Favoriser l'épanouissement de tous les citoyens

La Région œuvre pour l'épanouissement de ses citoyens au travers de ses politiques

Au-delà de la satisfaction de ses compétences obligatoires, de nombreux pans de l'action régionale contribuent à l'épanouissement de ses citoyens. La sécurisation des parcours professionnels, l'accès à la culture et aux sports pour le plus grand nombre, l'accès aux services dans les territoires ruraux, la qualité des équipements de formation, l'ouverture au monde y concourent directement.

De plus, la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens sensibilise les porteurs de projets à l'égalité femme-homme, au développement durable, la non-discrimination ou l'égalité des chances, afin de garantir leur meilleure prise en compte dans les projets financés.

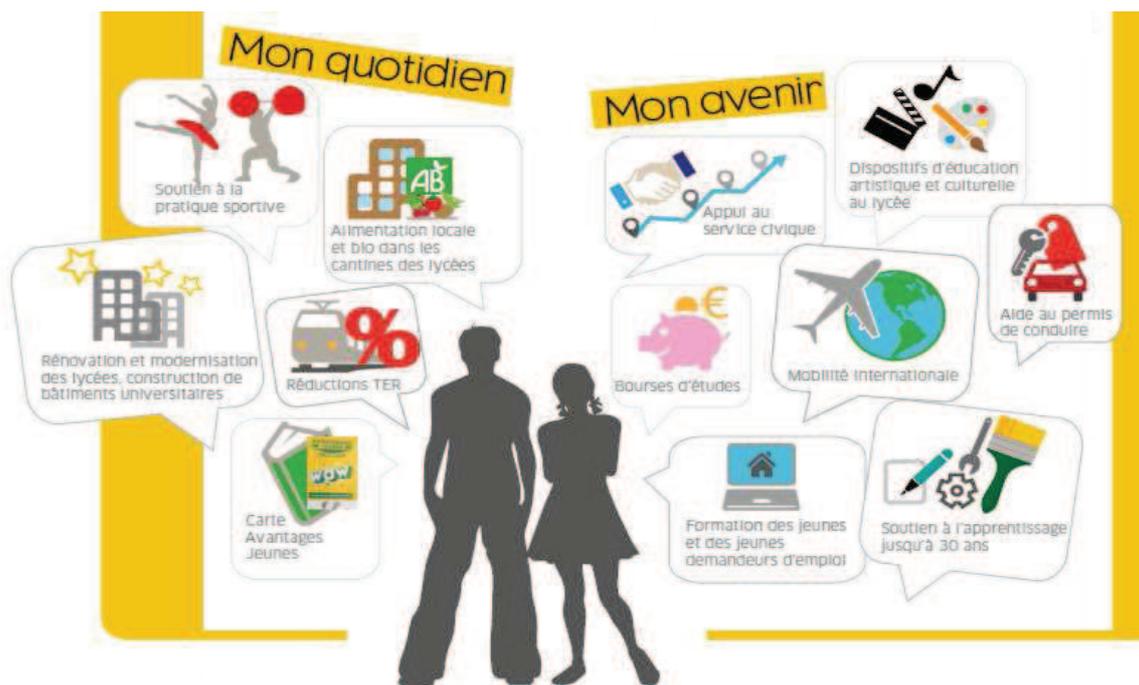
I. La Région mise sur sa jeunesse

Ils sont environ 470 000 en Bourgogne-Franche-Comté, âgés de 15 à 29 ans. Des jeunes, lycéens, étudiants, en formation, en insertion, demandeurs d'emploi, ou actifs. La Région les accompagne au quotidien et aide à préparer leur avenir. Une part importante du budget régional leur est consacrée : lycées, formation, sport, culture, transports, numérique, santé... tous les domaines d'action de la Région ont une dimension jeunesse.



La Région a décidé la création d'un dispositif de soutien à la création de missions de **service civique en zone rurale** : l'objectif est de multiplier par 3 le nombre de missions dans les territoires ruraux en proposant à 1000 jeunes des missions. En 2017, 48 missions de services civiques ont été soutenues.

La Région soutient aussi l'apprentissage jusqu'à 30 ans, propose des bourses d'études sanitaires et sociales, des découvertes artistiques et culturelles avec par exemple « l'Échappée littéraire » pour donner le goût de la lecture aux lycéens. Elle soutient également la Carte Avantages Jeunes, en vente à partir du 1^{er} septembre pour l'année 2018-2019, qui permet à plus de 110 000 jeunes de bénéficier de bons plans et réductions...



« Pack Autonomie Jeunes »

Une aide de 500 € est apportée aux jeunes engagés dans une démarche d'insertion professionnelle, pour faciliter leur accès au permis de conduire et ainsi leur prise d'autonomie.

1640 jeunes aidés à passer leur permis de conduire en 2017.

Tarifification sociale dans les lycées

Lors de l'assemblée plénière du conseil régional, en sa séance du 29-30 juin 2017, il a été décidé de généraliser à compter de 2018, un dispositif de tarification sociale au bénéfice des élèves boursiers scolarisés dans les établissements publics et privés. Il interviendra en complément des aides d'Etat et permettra une déduction sur les factures émises par les lycées, de l'aide régionale d'un montant maximum de 100 € par an pour un demi-pensionnaire et 150 € pour un interne. Il a également été décidé la mise en place d'un dispositif d'appui aux lycées publics et privés pour l'aide personnalisée aux familles en matière de restauration et d'hébergement. Il sera accordé aux établissements, une enveloppe financière pour répondre aux besoins repérés par les établissements.

948 800€ pour aider 7 463 boursiers

173 164 € accordés à 36 lycées

Amélioration de la vie étudiante

La Région soutient via l'appel à projets « Vie étudiante » l'amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants, le renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite d'études supérieures, le développement des partenariats et le soutien à l'attractivité des formations, dans le cadre des priorités de son plan de mandat tout en tenant compte de

celles retenues dans le Schéma directeur de la vie étudiante du contrat de site réalisé par UBFC.

Elle aide les établissements à s'équiper via l'appel à projets « Equipements pédagogiques et numériques », afin de favoriser les innovations pédagogiques et la modernisation des pratiques et des outils d'enseignement supérieur.

II. Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous, partout



La Région poursuit son intervention en faveur du développement des pratiques sportives et culturelle de qualité, avec la préoccupation d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Les budgets consacrés à ces deux politiques ont été reconduits, afin de garantir aux associations sportives et culturelles les moyens nécessaires à la poursuite de leurs projets.

Sport

La région a lancé deux appels à projets « Clubs sportifs » et « Manifestations locales » qui permettent de soutenir les associations sportives vecteurs de lien social, de mieux vivre ensemble, permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations qui peuvent en être éloignées et valorisant la pratique du sport par les femmes.

En 2017, 11 projets clubs sportifs et 12 manifestations ont été retenus pour un budget de 77 500€.

De plus, la Région a mis en place un dispositif d'aide à la prise de licences Handisport et sport adapté afin de favoriser l'accès au sport aux personnes à mobilité réduite pour un montant d'aide total de 108 000€.

1 481 licences handisport financées - 74 associations soutenues

1 864 licences sport adapté financées - 35 associations soutenues

Culture

L'art et la culture sont des vecteurs d'intégration sociale, d'épanouissement individuel et de compréhension des valeurs qui fondent une société.

Les projets de médiation revêtent un caractère citoyen, en permettant de tisser le lien indispensable entre les publics et les propositions culturelles et artistiques de qualité.

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif de rendre la culture accessible à tous.

La région s'engage à soutenir les initiatives en éducation artistique et culturelle. Elle a adopté pour ce faire plusieurs dispositifs, dont on peut citer :

- un appel à projets à 3 entrées a été adopté par l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017, pour :
 - les projets d'Ecole d'Art et de Culture (EAC) sur temps scolaire à destination des lycéens et apprentis
 - les projets d'action culturelle « par et pour » les publics
 - les projets de territoire

- Le règlement d'intervention spécifique « **Culture pour tous** » qui prévoit le soutien des projets d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle sur temps scolaire à destination des lycéens et apprentis. Ce dispositif a été adopté lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017.
- **L'échappée littéraire**, dispositif reconduit cette année,
- **L'échappée musicale** qui vise à encourager et valoriser les pratiques musicales en groupe des lycéens pour développer dans ce domaine leur capacité d'initiative, de création et favoriser l'épanouissement des jeunes.
- **Idylle** lancé par la Région en 2017. Il s'agit d'un nouveau rendez-vous destiné à mettre en valeur les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. Chaque année, en collaboration avec deux conseils départementaux, sur 4 week-ends à l'automne, des rendez-vous artistiques et des projets participatifs sont proposés aux habitants afin de favoriser le « vivre ensemble » autour d'actions culturelles.

Les chantiers patrimoniaux, sauvegarde et sensibilisation à notre patrimoine

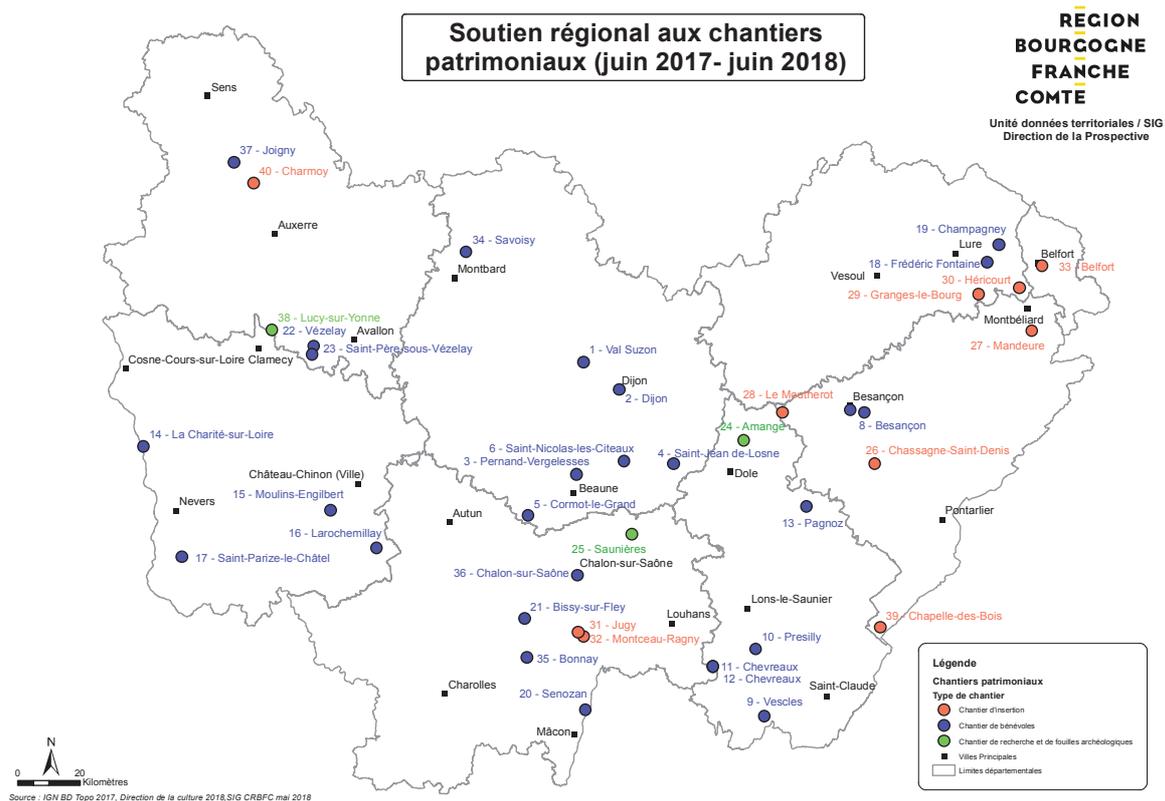
Les chantiers patrimoniaux contribuent à la préservation et la sauvegarde de notre patrimoine, fondateur d'une identité collective. Ils permettent également des interventions d'artisans locaux, passeurs de techniques parfois ancestrales. Ils sont enfin support de projets associatifs, lieux de rencontres, de partages et d'échanges entre générations.

Ces chantiers font émerger des pratiques alternatives et rassemblent les acteurs de proximité (associations, structures de l'économie solidaire, encadrants, étudiants, bénévoles, population locale...) dans des territoires souvent fragilisés autour de valeurs solidaires. Ils intègrent des pratiques de développement durable dans la conduite d'opération : sobriété énergétique, ressources locales renouvelables, intégrité des paysages...

Un travail sur la gestion des déchets des chantiers est également engagé. Il permet d'anticiper le recyclage des matériaux et limite la nuisance des travaux sur l'environnement.

La Région encourage le recours aux chantiers avec différents intervenants : bénévoles, personnes en insertion ; et pour divers objets : fouilles archéologiques, restauration de petits patrimoines, entretien ou restauration environnementale. Le but est de sauvegarder et valoriser le patrimoine régional.

40 chantiers répartis sur l'ensemble du territoire régional ont été soutenus entre juin 2017 et juin 2018 pour un montant total d'aides de 219 933 €.



III. Politique internationale adossée aux ODD

La Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit une politique internationale transversale, qui s'adosse aux politiques découlant des compétences régionales. Cette politique, qui s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, crée des opportunités qui contribuent à l'ouverture et au développement du territoire et de ses habitants.

Les acteurs soutenus dans le cadre des appels à projets « Solidarité internationale » et « Coopération internationale » du Conseil régional, doivent intégrer des ODD dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et évaluer leurs actions au regard des indicateurs des ODD.



La Région et ses partenariats

La Région travaille avec les principales organisations inter-gouvernementales (Organisation des Nations Unies - PNUD, ONU Femmes ; Organisation Internationale de la Francophonie etc.). Elle inscrit également son action au niveau européen, via sa participation au réseau informel dédié à la territorialisation des ODD lancé par la Région de Valence (Espagne). Enfin, elle travaille avec les instances nationales, régionales et locales, (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Agence Française de Développement, Comité 21, Bourgogne-Franche-Comté International, etc.).

Coopération internationale

La Région a noué des accords politiques avec diverses Régions étrangères et accompagne dans ce cadre des projets de coopération portés par des acteurs du territoire. En 2018, elle soutient financièrement 24 projets de coopération internationale menés avec des acteurs des Régions étrangères, qui contribuent à la plupart des ODD, pour un montant total de subvention de 317 280€ entre juin 2017 et juin 2018.

Solidarité internationale

La Région a soutenu 106 projets de solidarité internationale menés avec des partenaires de pays en développement ainsi que des projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en BFC, lesquels contribuent à tous les ODD. Le montant total de subventions accordées est de 614 420 € de juin 2017 à juin 2018 inclus.

La Région a également soutenu 54 jeunes menant des missions de solidarité internationale dans des pays en développement, principalement dans les domaines de l'accès à la santé et de l'accès à l'éducation pour un montant total accordé de 28.700€ de juin 2017 à juin 2018 inclus.

Focus sur le projet APPUIS :

L'Association Pour Promouvoir et Unifier des Initiatives Solidaires – APPUIS, mène depuis 2011 des projets de coopération entre la Bourgogne-Franche-Comté et le Niger dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, avec le soutien de la Région. Elle accompagne notamment des jeunes orphelins ou issus de familles extrêmement pauvres des villages de brousse de la Région de Tilabéri en les aidant à poursuivre leurs études à Niamey.

En 2017-2018, la première phase du projet consiste à former 10 jeunes Nigériens et Nigériennes, accompagnés depuis plusieurs années par l'association APPUIS, aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, dans plusieurs écoles hôtelières de Bourgogne-Franche-Comté. Ces jeunes seront par la suite embauchés dans un hôtel 5 étoiles, en cours de construction, en prévision d'un sommet des chefs d'état africains qui se déroulera en 2019.

Les jeunes Nigériens en formation seront sollicités pour participer à des ateliers d'éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire soit dans le cadre de l'enseignement d'exploration "Sciences économiques et sociales - Education à la Citoyenneté Mondiale", animée par la présidente d'APPUIS, soit dans le cadre des tandems solidaires. Ils témoigneront également lors d'événements organisés dans le cadre des réseaux de solidarité internationale en Bourgogne-Franche-Comté.

Susciter et favoriser l'ouverture au monde

Chaque année, la Région soutient et encourage les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté qui souhaitent vivre une expérience à l'étranger. En 2017, près de **2 500 jeunes** de 18 à 30 ans, apprentis, lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois ou encore jeunes diplômés sont ainsi partis en Europe et dans le monde entier grâce aux différents dispositifs proposés par la Région, comme : « Dynastage », « Jeunes Citoyens du Monde », « Aquisis », Eurodyscée ou encore « Stages Monde ».

Une occasion unique de se former et d'acquérir de nouvelles compétences comme la maîtrise d'une langue étrangère, tout en s'ouvrant à d'autres cultures !

Assises de la coopération et de la solidarité internationale « Vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable »

Le 4 décembre 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté a organisé, en partenariat avec le Comité 21, - dans le cadre de son tour de France des ODD- les Assises de la coopération et de la solidarité internationale et qui sont venues clôturer le Festival des Solidarités.

Organisées en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le réseau multi-acteurs Bourgogne-Franche-Comté international et un large panel d'acteurs de tous horizons, les Assises ont permis de poursuivre les réflexions engagées les années précédentes sur le nouvel agenda mondial 2030 des Nations Unies, articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les Assises ont été l'occasion de faire connaître les ODD cantonnés encore à un groupe d'initiés, qui appellent de nouvelles formes d'action et de coopération, du niveau local au niveau international.

Elles ont montré que les ODD constituent des leviers d'action dont tous les acteurs peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. Et qu'ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.

Les Assises ont rassemblé environ **200 personnes** : acteurs engagés à l'international, ceux qui pourraient, demain, le devenir et acteurs qui contribuent aux ODD par leurs actions locales (acteurs économiques, sociaux, de l'environnement et du développement durable, etc.).

IV. Se former tout au long de sa vie

La formation tout au long de la vie est un enjeu prioritaire afin d'offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage épanouissantes, mais également de permettre à toute personne de reprendre une formation pour changer de métier, faire face à une restructuration, ou se professionnaliser. La Région Bourgogne-Franche-Comté est l'une des premières à s'être portée volontaire sur l'expérimentation de l'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans, suite à la réforme du code du travail d'août 2016.



La Région a signé en avril 2018 avec la ministre du Travail le Plan d'investissement dans les compétences 2018-2022.

Objectif : sensibiliser les publics peu ou pas diplômés sur l'intérêt de développer leurs compétences par la formation. Les crédits supplémentaires mobilisés dotent le fond de 25.8M€ qui vise à l'entrée en formation de plus de 5700 personnes supplémentaires en formation.

Les actions visées porteront prioritairement sur les formations en direction des personnes peu qualifiées ou ciblées sur des savoirs de base comme l'apprentissage de la langue française (FLE et lutte contre l'illettrisme) mais aussi des formations qualifiantes de niveau équivalent à un CAP, et un renforcement du dispositif Fonds régional d'appui à la professionnalisation qui est l'outil réactif de la Région pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

La formation professionnelle en Bourgogne-Franche Comté, en 2017 c'est :
39 800 élèves, 18 680 apprentis et plus de 40 000 demandeurs d'emploi en 2017
53 Centres de formations des apprentis (CFA)
340 jeunes de 25 à 30 ans accompagnés au 1er janvier 2018.

Compétence et compétitivité des entreprises

La Région s'est engagée avec l'Etat et les acteurs du secteur des énergies en Bourgogne-Franche-Comté dans un accord cadre pluriannuel en faveur du développement des compétences et de la compétitivité des entreprises.

Cet accord a pour objectif de soutenir 70 entreprises liées aux filières de l'Energie et plus de 400 salariés jusqu'en 2020. Il vise à confirmer l'emploi qualifié au sein de la filière, à faciliter l'adaptation des compétences des salariés aux évolutions industrielles, technologiques, organisationnelles ou le positionnement vers de nouveaux marchés. Enfin, il permet de former aux métiers de demain, notamment dans le cadre de l'Industrie du futur et la transition numérique.

V. Accéder au savoir pour les personnes les plus éloignées et favoriser l'évolution en compétences des personnes les moins qualifiées



Face aux profondes mutations auxquelles est confronté le tissu économique régional, (vieillesse de la population active, inscription de son économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes) la Région agit pour développer les compétences des salariés et des actifs, dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels et de soutien au développement économique.

La Région favorise notamment l'accès à la formation des personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi grâce à des dispositifs spécifiques.

Dispositif d'accès à la qualification

Le dispositif amont de la qualification est mis en place en Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour 4 ans, au sein de 21 zones du territoire. Sur chacune de ces 21 plateformes, la Région finance un groupement d'organismes de formation qui doit mettre en œuvre une offre de services globale et adaptée aux caractéristiques qui lui sont propres en matière de publics accueillis et de réalité économique. Les plateformes proposent obligatoirement aux bénéficiaires des prestations d'accueil et de construction de parcours, de remise à niveau et d'acquisition du socle de connaissances et compétences et des prestations d'approche des compétences professionnelles. Ces prestations individualisées doivent permettre aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de la qualification, d'acquérir les compétences et les certifications nécessaires pour entrer sur une action de formation.

Formation professionnelle des personnes sous-main de justice

La loi formation professionnelle du 5 mars 2014 a achevé le transfert de compétences de l'Etat vers les Régions en ce qui concerne les publics sous-mains de Justice. Dans le cadre de sa compétence en matière de définition et d'organisation de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle, la Région finance la formation professionnelle des personnes sous-main de justice au sein des maisons d'arrêt de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Lutte contre l'illettrisme

Un dispositif de lutte contre l'illettrisme, l'analphabétisme et proposant des formations en Français Langue Etrangère (FLE) viendra couvrir l'ensemble du territoire régional en 2018.

Ecole de la deuxième chance

La Région soutient les écoles de la deuxième chance, qui ont pour but de favoriser l'insertion des jeunes de 18 à 30 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification, et les écoles de production, qui accueillent en priorité un public jeune de 14 à 18 ans sous statut scolaire et dont la pédagogie est basée sur la mise en situation de production réelle avec un suivi personnalisé.

VI. Lutter contre les discriminations et les inégalités



L'Observatoire régional de la laïcité est créé. Il doit désormais trouver son mode de fonctionnement. Un appel à projets permettra de promouvoir cette valeur fondamentale de notre république, garante du bien vivre ensemble. D'autres appels à projets sont engagés afin de promouvoir les actions associatives de lutte contre toutes les discriminations: raciales, sexuelles, sociales ou liées au territoire.

Cet engagement est pris en compte dans les règlements d'interventions de chaque politique sectorielle. Les projets proposés concernent : la diffusion d'information, les pratiques culturelles et sportives, l'insertion et médiation, et l'accès aux informations relatives au logement et à la santé.

Tarification de la restauration dans les lycées

La Région a voté (AP 29 juin 2018) une carte tarifaire qui intègre des forfaits « dégressifs ». Ils permettent d'offrir des repas équilibrés et de qualité à des tarifs avantageux.

En parallèle, les dispositifs de tarifs sociaux pour les boursiers (se traduisant par une déduction d'un montant forfaitaire sur leur facture) sont maintenus ainsi que le fonds d'aide permettant aux lycées d'identifier et d'aider des familles en difficulté pour financer les prestations de restauration et d'hébergement.

Poursuite de la mise en accessibilité des lycées

Un budget de 10 M€ a été engagé pour la mise en accessibilité des lycées en 2017. 4 lycées sur le territoire franc-comtois ont été rendus accessibles en 2017 et 15 autres sont en travaux. Tous les lycées bourguignons sont passés en phase 1 et 2 en 2017 (traitement des

cheminements et accès à tous les bâtiments : rampes, éclairage, stationnement, portes, revêtements...).

Egalité des chances dans l'accès au savoir

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir, de soutenir le pouvoir d'achat des familles, la gratuité des manuels scolaires, l'acquisition de matériel individuel des filières professionnelles est poursuivi par la Région à travers des subventions aux établissements.

Egalité entre femmes et hommes

Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement majeur de la Région Bourgogne-Franche-Comté - inscrit dans son plan de mandat 2016 / 2021 - qui se traduit concrètement au travers de ses politiques publiques régionales.

Laetitia Martinez, Vice-présidente des sports à l'égalité et la citoyenneté a vu sa délégation étendue à l'égalité femme-homme.

Un nouveau cadre d'intervention

Lors de l'Assemblée plénière du 13 décembre 2017, un nouveau règlement d'intervention transversal a été créé au titre de l'égalité et de la citoyenneté, afin d'accompagner toute action déployée sur le territoire dont l'objectif est de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, contre les discriminations, et de promouvoir l'engagement citoyen et les valeurs qui y sont liées tels que le civisme et la solidarité. Il s'agit d'une aide plafonnée à 3 000 € par projet dans une limite de 50 % des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet.

Le levier de la formation professionnelle

La Région est engagée dans le soutien à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, à la mixité dans les métiers et est attentive à la formation professionnelle et à la lutte contre la précarité des femmes.

La Région renouvelle ainsi en 2018 son soutien financier à de nombreuses actions portées par des structures et associations du territoire s'adressant notamment aux femmes en recherche d'emploi. 350 000 € sont dédiés chaque année au déploiement de ces actions dans le cadre de programmes de formations ou d'aides à la mobilité des femmes.

Ainsi à titre d'exemple, dans le cadre de l'appel à projet « *Evolution des compétences numériques sur les territoires* », la Région a décidé d'impulser une nouvelle dynamique autour de plusieurs axes dont la volonté affichée de favoriser l'égalité des chances à travers la réduction des stéréotypes de genre dans le domaine du numérique.

C'est au sein de ce schéma qu'a été retenue l'action **DIGIT'Elles** conduite à Sens et Belfort. Cette formation spécifique est à destination des femmes demandeuses d'emplois, souvent de longue durée. Le constat est que ces personnes sont également souvent elles-mêmes dans une situation de « fracture numérique ».

L'objectif premier de DIGIT'Elles est donc de permettre aux femmes d'un territoire d'accéder plus facilement aux emplois de bassin, en développant leurs compétences numériques. Ces femmes, conscientes de l'effet levier que peut soulever l'acquisition des bases numériques

et digitales, compétences attendues aujourd’hui sur de nombreux postes, peuvent ainsi « booster » leur recherche d’emploi à l’issue de la formation.

L’engagement dans le sport

En 2017, la Région a également continué de porter la valorisation et le développement de la pratique du sport par les femmes comme priorité de sa politique sportive.

Ainsi, en plus de l’obligation renouvelée pour les ligues et comités régionaux de mener une ou plusieurs actions en faveur des femmes dans le cadre de leur Contrat Régional du Développement du Sport – qui représente un budget fléché par les ligues de 150 000 € en 2018 - d’autres actions ont vu le jour en 2017.

La Région a ainsi souhaité abonner pour l’année scolaire 2017/2018 les 131 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté au magazine « Les Sportives », unique magazine de fond sur le sport au féminin en France, dans le but de sensibiliser les jeunes à l’égalité des chances dans ce domaine.

Afin de favoriser les liens entre les différentes initiatives portées au cœur des politiques publiques, la marraine du concours de presse écrite « Bourgogne-Franche-Comté Reporter » à destination des lycées de Bourgogne-Franche-Comté, - dont l’un des thèmes traité est l’égalité femmes-hommes – fut cette année Aurélie Bresson, rédactrice en chef du magazine Les Sportives.

De plus, l’exposition « *Championnes françaises d’exception* », proposée par l’association « Femmes Ici et ailleurs » a été présentée à l’occasion de la journée internationale de la femme durant les mois de mars et avril 2018 au siège de la Région Bourgogne-Franche-Comté à Besançon afin de mettre en lumière des championnes et plus globalement, rendre hommage au sport féminin.

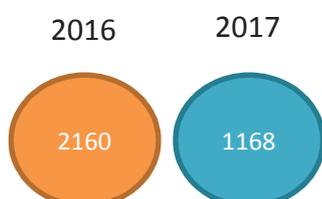
Les actions de la Région pour l’épanouissement de ses agents

I. La formation des agents

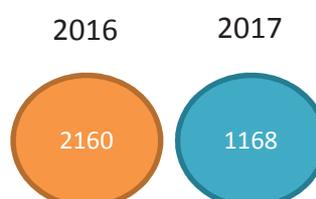
La Région accompagne ses agents dans des formations qu’il s’agisse d’agents du siège ou des lycées.



Nombre de personnes ayant suivi une formation



Nombre total de jours de formation



1168 agents ont suivi au moins une journée de formation en 2017 : 718 agents du siège et 950 agents des lycées, pour un total de 5635 jours de formation, ce qui représente une moyenne de 4 jours de formation par an pour les agents du siège et 3 jours pour les agents des lycées

Répartition Hommes / Femmes des formations – Lycées par catégories

	A	B	C	Total
Femmes	0	0	459	459
Hommes	0	9	482	491
Total	0	9	941	950

Répartition Hommes / Femmes des formations – Siège par catégories

	A	B	C	Total
Femmes	214	143	128	485
Hommes	135	47	51	233
Total	349	190	179	718

Ces jours de formation ont notamment concerné les domaines suivants :

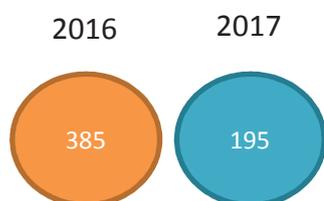
- hygiène et sécurité : 1 200 jours
- préparation aux concours : 693 jours
- management : 690 jours
- informatique et bureautique : 490 jours

II. Santé

La Région met en œuvre des dispositifs de prévention pour favoriser le bien-être au travail de ses agents.



Nombre d'agents ayant rencontré une assistante sociale

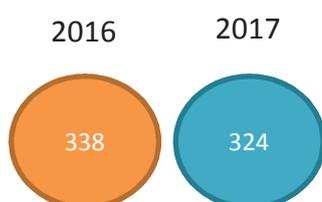


Nombre de visites médicales



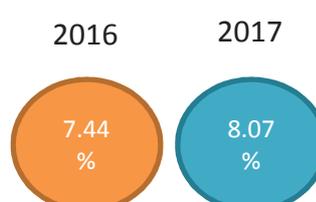
26 agents ont été orientés par les médecins de prévention auprès d'un psychologue du travail. 13 agents ont pris contact et ont bénéficié de séances auprès d'un professionnel. En outre, 15 agents ont été reçus dans le cadre de permanences anonymes RPS (risques psychosociaux) avec le médecin de prévention.

Nombre d'accident du travail



A noter que 117 accidents du travail, soit plus du tiers, n'ont pas donné lieu à un arrêt de travail.

Taux d'absentéisme global



A noter que la moyenne française dans les collectivités territoriales s'élève à 9.3% en 2015.

24 agents sont concernés par des maladies professionnelles. Il s'agit en particulier des agents des lycées et très majoritairement des femmes (80%). Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent la première cause de maladie professionnelle.

La Région a étendu en 2017 le principe des visites préventives par des délégations du CHSCT au sein des EPLE. Ceci a permis la couverture de la totalité territoire par la médecine de prévention (hormis Sens) et a mis en place à la rentrée de septembre 2017 une procédure et un référentiel EPI (équipements de protection individuelle) harmonisés.

III. Commission bien vivre au travail

Depuis juin 2016 est mise en place une commission du bien vivre au travail. Elle permet de définir des collectifs de travail à risque à partir d'indicateurs de diagnostic des RPS. Composée de représentants de l'administration, des assistantes sociales, des médecins de prévention et de représentants syndicaux issus du CHSCT, elle s'est réunie 3 fois depuis. Des situations à risque ont été déterminées et des préconisations définies en fonction des situations.



IV. Temps de travail

Le temps de travail

Près de 12% de l'effectif bénéfice d'un temps partiel, dont 86% de femmes. Les temps partiels sont plus nombreux au siège (19%) que dans les lycées (9%).



Le télétravail :

Le télétravail apporte de multiples avantages aux employés et aux employeurs. Les télétravailleurs sont moins stressés. Le télétravail permet en effet de mieux concilier les impératifs personnels et professionnels.

Il a aussi l'avantage de réduire le coût des transports que ce soit d'un point de vue financier, en temps mais aussi en émissions de gaz à effet de serre.

Il permet un gain en efficacité et en productivité.

De janvier à juin 2018, **201 agents ont bénéficié du télétravail**, 96 à Dijon et 105 à Besançon. Il y a plus du double de femmes en télétravail que d'hommes.

Le travail en site distant (TSD)

Afin de permettre aux agents du siège dont le poste est localisé sur l'autre site de continuer à exercer leurs missions sur leur site d'origine, le TSD a été mis en place. Son objectif principal est d'éviter aux agents une mobilité géographique tout en conservant leur poste.

En 2017, 55 agents étaient en TSD à Dijon alors que leur poste était localisé à Besançon et 42 agents étaient en TSD à Besançon alors que leur poste était basé à Dijon.

V. Promotion de la carrière des agents

En 2017, 1376 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon, 272 agents ont été promus à l'avancement de grade et 183 agents ont bénéficié d'une promotion interne.



VI. Plan de déplacement administration (PDA)

Le PDA permet une prise en charge par la Région de 50% du coût des abonnements aux transports en commun pour les seuls trajets domicile-travail. En 2017, 403 agents ont bénéficié du PDA pour une aide moyenne mensuelle par agent bénéficiaire de 30,40€.



VII. Travail en journée pour les prestations de ménage

La Région en lien avec la Fédération des entreprises de propreté mène actuellement une expérimentation visant à favoriser et à développer le travail en journée et en continue pour les agents des sociétés de ménage qui interviennent au sein des sites administratifs.

Ces pratiques représentent une innovation sociale importante pour les salariés du secteur, permettant l'amélioration de l'articulation vie personnelle/vie professionnelle avec des horaires adaptés, et des temps de travail plus continus.

Cette évolution des horaires facilite l'utilisation des transports en commun par les salariés et contribue à réduire la consommation d'énergie et de chauffage quand les bâtiments sont inoccupés.



Accompagné par un cabinet extérieur, la société titulaire du marché d'entretien des locaux sur le secteur de Dijon, a expérimenté sur la base du volontariat des salariés cette solution pendant 2 mois sur un bâtiment. A l'issue de cette expérimentation, un sondage réalisé auprès des occupants des bâtiments fait part de la satisfaction de ces personnes qui estiment :

- à 100% qu'il n'y a pas ou peu de dégradation de la qualité des prestations,
- à 89,5 % que cette organisation ne provoque pas ou peu de gêne par rapport aux anciens horaires
- à 60,5 % que cette organisation permet de mieux signaler des travaux à réaliser.

Depuis mi-juin, ce dispositif est étendu à la quasi-totalité des bâtiments de Dijon. Sur les 20 salariés de la société de nettoyage intervenant dans nos sites, 12 se sont portés volontaires pour rentrer dans ce dispositif. 8 Salariés n'ont pas été intégrés au dispositif principalement à cause de contrats de travail avec d'autres employeurs ne leur permettant pas de modifier leur emploi du temps existant.

4. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

La Région incitative à la cohésion sociale et la solidarité

La cohésion sociale peut-être définie comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, à aller vers l'équité, l'égalité de traitement, l'autonomie des personnes, le respect de la dignité dans la diversité, la participation et l'engagement citoyen. La Région, au travers de ses compétences œuvre pour la solidarité entre les territoires et entre les générations. C'est un facteur essentiel du développement durable reposant sur des valeurs de partage et d'échange.

I. Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET).

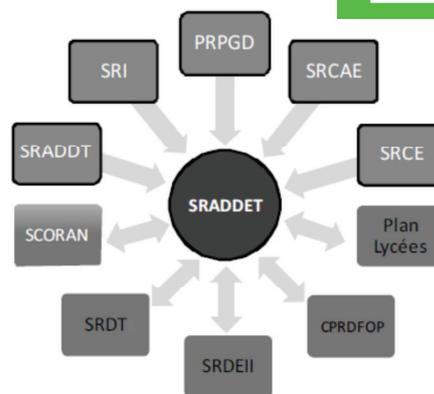
La Région conduit déjà de nombreuses actions en faveur du développement durable qui s'appuient sur la cohésion sociale et la solidarité.

Parmi les chantiers d'envergure, figure l'élaboration du **Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)**.

Le SRADDET représente une évolution déterminante pour l'échelon régional, car d'un SRADDT décrivant les grandes orientations de l'aménagement du territoire régional, on s'achemine vers un SRADDET « intégrateur » de multiples dimensions thématiques et schémas (11¹ domaines auxquels a été ajouté le numérique et 5 schémas).

Ce document, complexe car transversal, prospectif et prescriptif de par la volonté du législateur, est une opportunité pour faire valoir la vision de la collectivité pour son territoire à un horizon 2050, et d'affirmer les modèles de développement que la Région souhaite promouvoir.

L'arrêt du travail d'élaboration du projet de SRADDET a été décalé à juin 2019, afin de prendre le temps nécessaire à la co-construction indispensable d'un tel exercice.



1 Les 11 domaines intégrés au SRADDET selon les textes : Équilibre et égalité des territoires, Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, Désenclavement des territoires ruraux, Habitat, Gestion économe de l'espace, Intermodalité et développement des transports (SRI prévu par la loi MAPTAM), Maîtrise et valorisation de l'énergie (SRCAE), Lutte contre le changement climatique (SRCAE), Pollution de l'air (SRCAE), Protection et restauration de la biodiversité (SRCE), Prévention et gestion des déchets (PRPGD prévu par la loi NOTRe). La Région y a ajouté le numérique (SCoRAN).

Etat d'avancement : Suite au débat sur les 9 orientations du SRADDET Ici 2050 en décembre 2017, des rencontres bilatérales ont été programmées avec des InterSCOT, SCOT, Pays, PNR, agglomérations,...

Un temps d'échanges avec les Présidents de SCOT s'est tenu le 22 février 2018. La Région a également présenté sa démarche devant la nouvelle Assemblée du CESER, les 3 comités de Massifs (Jura, Vosges et Massif central),... Elle a amorcé un travail de concertation avec les cantons Suisse et les Régions limitrophes, étape essentielle pour travailler efficacement à une ouverture sur l'extérieur et l'avenir des territoires de frange. Deux ont été spécifiquement rencontrées sur le sujet à ce stade : Centre Val de Loire et Grand Est. Des rencontres infra-régionales avec les départements se tiendront après l'été 2018.

La démarche est rythmée en interne par les comités de pilotage, en présence des élus, les comités des directeurs et des référents avec les directions opérationnelles. Ce pilotage est complété par des temps de travail réguliers avec les directions, permettant l'élaboration du rapport, de la carte, du fascicule des règles et du référentiel qui composent le rapport.

II. Des politiques territoriales au service de la cohésion territoriale

Les politiques territoriales sont basées sur un exercice de contractualisation autour d'un projet visant à l'aménagement et au développement durable du territoire. En substance, il s'agit de maintenir et renforcer les centralités urbaines et rurales en consolidant l'attractivité économique et résidentielle de notre région. Elles favorisent la transition énergétique en faisant de ce thème l'une des priorités de la contractualisation avec les territoires. De plus l'ensemble des dispositifs sont éco conditionnés imposant des niveaux d'efficacité énergétique importants pour les bâtiments soutenus tout en accompagnant les territoires et les porteurs de projet dans la finalisation de celui-ci.

La participation citoyenne et au bien vivre ensemble fait partie intégrante des politiques territoriales pour que les projets soient construits avec et pour les citoyens.

Ainsi, les politiques territoriales permettent, via la contractualisation et le soutien aux projets :

- D'accompagner les territoires dans les dynamiques de développement territorial durable, par le soutien à une ingénierie dédiée,
- De répondre aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique par une action sur l'efficacité énergétique du bâti et les mobilités douces,
- D'encourager les politiques de gestion, valorisation et préservation des ressources locales pour un développement économique soutenable, ancré dans les territoires (potentiels d'activités, filières de proximité, économie résidentielle, circuits courts...),
- De stimuler la coopération territoriale, entre collectivités et avec les acteurs de la société civile.

- **35 territoires de contractualisation**
- **40 territoires lauréats pour être accompagnés dans des projets de revitalisation de centre-bourg**
- **8 quartiers d'intérêt régional ont conventionné avec la Région pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie**
- **58 projets de développement local dont 20 dossiers Leader**



III. Cohésion et solidarité grâce au numérique



La Région a l'ambition d'être fortement positionnée sur des politiques publiques pour les usages numériques au service des citoyens, des entreprises et des collectivités. En effet, le numérique est un outil qui permet à la fois le développement économique d'une entreprise locale, l'accès à l'information aux citoyens, ou de rompre l'isolement dans le monde rural. Outil indispensable au développement d'un territoire la Région en a fait une priorité stratégique. Le triple engagement régional porte sur :

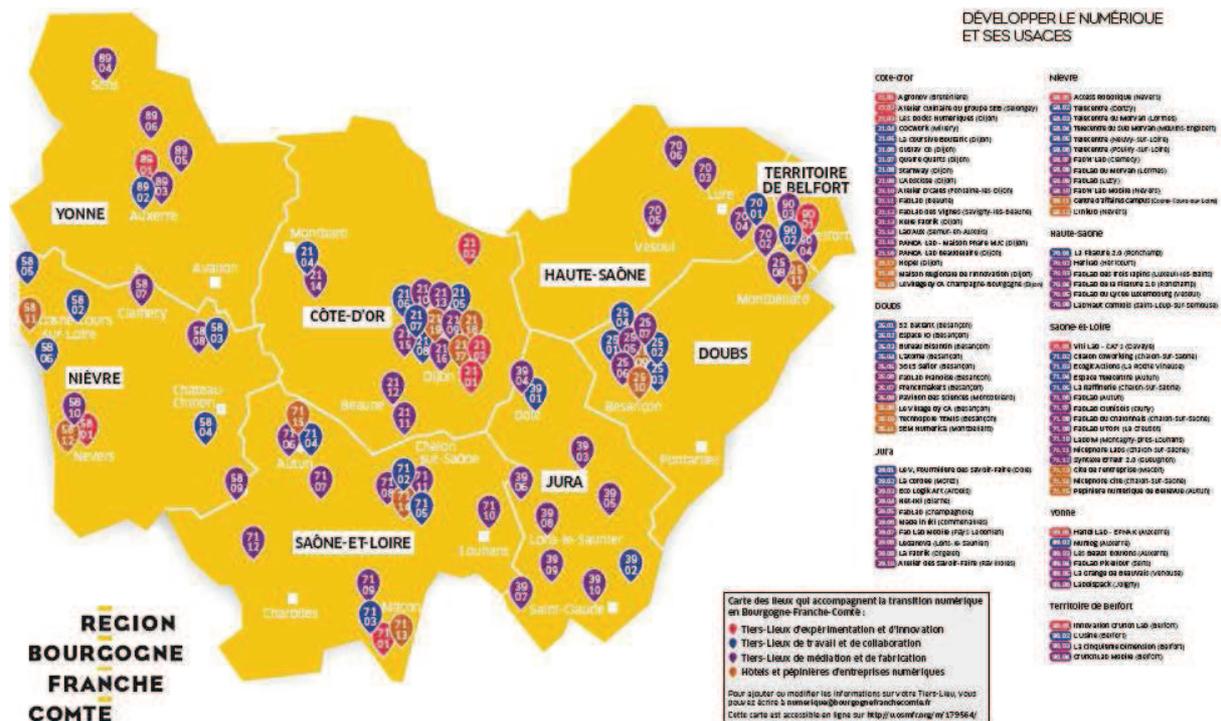
- le renforcement significatif du financement des infrastructures :
 - o accélération - du déploiement du très haut débit pour tous => 162 M d'€
 - o Dans les territoires non couverts à moyen terme par la fibre optique, la Région s'engage avec une solution radio THD « RCube » pionnière en France => 8M d'€
- la mise en place d'une politique pionnière en matière d'usages :
 - o l'aide aux projets numériques innovants,
 - o l'aide à l'équipement de tiers lieux
 - o l'aide au financement de postes d'animateur numérique de territoire
- l'accompagnement volontaire de la transition numérique du territoire : la Région soutient des initiatives numériques dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'économie.

Focus sur les Tiers lieux et Fab Lab

Télécentre, espace de co-working, FabLabs (laboratoire de fabrication : projet, prototypage, impression 3D, robotique...), Espace publics numériques 2.0... sont devenus des lieux d'animation du numérique dans les territoires. Le premier FabLab rural de France a été ouvert en 2012 dans le Jura. Dès 2014, la Région Bourgogne aidait l'équipement d'un premier FabLab à Dijon et, depuis, le réseau s'étend sur l'ensemble de la Région (plus de 25 FabLabs ouverts à ce jour).

Le mode collaboratif, ouvert de ces lieux, a généré des projets, des emplois et impulse une réelle dynamique dans les usages du numérique. Il convient de continuer à étendre ce réseau.

Les tiers lieux de fabrication, comme les FabLab, sont par nature des lieux impliqués dans le développement durable puisque l'idée est de créer, réparer, réutiliser les machines, appareils et autres équipements pour fabriquer ce dont on a réellement besoin. La majorité des tiers de fabrication organisent régulièrement des Repairs cafés et certains comme Ecologik'art à Arbois-39, Filature 2.0 à Ronchamp-70, Grange de Beauvais -89 et Syntax Error à Gueugnon-71 sont très impliqués dans le développement durable.



La Région participe avec six autres territoires (en Finlande, Hongrie, Italie, Irlande, Slovaquie, Suède) au programme Interreg Europe "ERUDITE" pour accélérer et partager autour du développement d'usages innovants en zones rurales, autour de :

- trois piliers : Innovation ouverte, Open Innovation, Design de Services et Indicateurs de retour socioéconomique sur Investissement.
- trois axes : e-administration, e-santé et tiers lieux en réseau.

Accompagner l'appropriation du numérique par tous

En 2018, la Région en partenariat avec l'Etat organise une concertation régionale sur les usages numériques avec 8 rencontres territoriales suivies à l'automne d'une concertation en ligne via la plateforme « Je participe ».

Aujourd'hui constituée d'entreprise majoritairement de petite taille, dispersées et dont les habitudes de travail ne sont pas collaboratives, la filière numérique de Bourgogne-Franche-Comté doit se structurer.

A venir

Le rôle de la Région est d'accompagner ce travail de structuration. Elle va lancer un CAPéCO numérique (Contrats d'Appui à la Performance Economique et au développement des Compétences). Cette forme de contractualisation permet de mobiliser la filière sur les enjeux de compétitivité et de développement des compétences. Elle est issue d'une co-construction associant les organismes représentant la filière, l'Etat et la Région.

Consciente de cet enjeu, et en appui de la stratégie d'aménagement des infrastructures numériques, la Région vient de définir une politique publique des usages du numérique.

Des initiatives ont déjà été engagées : l'e-administration avec le GIP Territoires Numériques de Bourgogne-Franche-Comté mais également avec le programme européen ERUDITE (projet Interreg Europe de développement d'usages numériques innovants).

Dans les lycées, la Région déploie et modernise les infrastructures numériques afin de d'assurer un environnement et des usages pédagogiques numériques performants : création d'Environnement Numérique du Travail dans les lycées, aide à l'acquisition de matériels connectés, connexion au réseau THD...

IV. Le monde associatif, source d'innovation et de cohésion sociale



Les associations doivent sans cesse évoluer, s'adapter au monde qui les entoure, aux exigences socio-économiques de notre société.

Elles demeurent des espaces d'investissement, de développement et de réalisation personnelle, dans une très grande diversité d'activités.

Le dispositif régional d'aide à l'emploi associatif mis en place au second semestre de l'année 2017 permettra d'accompagner le développement des associations et faciliter l'emploi au service des projets d'utilité sociale. 100 emplois ont ainsi été créés ou pérennisés sur les 5 derniers mois de 2017, confortant l'objectif annuel désormais fixés à 300 aides.

Mis en place par l'Etat et la Caisse de dépôts et des consignations, le dispositif local d'accompagnement (DLA) permet de conseiller et sécuriser les associations dans leurs projets d'emploi ou de développement. La Région accompagne ce dispositif pour son intérêt auprès des bénévoles et responsables associatifs.

En 2017, 384 structures ont été accompagnées, 103 ont bénéficié d'un suivi post-accompagnement, et 11 698 emplois ont été concernés par les DLA.

V. Solidarité dans les transports



Tarifcation solidaire des TER

Pour compléter la nouvelle gamme tarifaire TER, la Région a adopté une nouvelle tarification solidaire TER qui cherche à favoriser la mobilité des publics les plus en difficulté, notamment les jeunes en démarche d'insertion, et permette aux demandeurs d'emploi de faciliter leurs déplacements dans le cadre de leur recherche d'emploi, tout en poursuivant les objectifs de hausse de fréquentation et de simplification de la gamme tarifaire TER régionale.

La nouvelle convention TER adoptée en AP de mai 2018 introduit une toute nouvelle tarification solidaire, qui est effective depuis le 1er juin 2018.

Cette tarification solidaire se décline en deux produits en fonction des bénéficiaires :

- La Carte tarif réduit solidaire, qui s'adresse aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), et aux jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou

bénéficiaire de la Garantie Jeune avec une mission locale de Bourgogne-Franche-Comté. Gratuite et valable un an, elle offrira à son titulaire 75% de réduction sur tous trajets en TER quel que soit le motif de déplacement.

- Le billet à tarif réduit « recherche emploi », qui s'adresse à tous demandeurs d'emploi inscrits dans une agence Pôle emploi de Bourgogne-Franche-Comté. Il offre 75% de réduction pour des trajets allers-retours en TER effectués dans le cadre d'une démarche de recherche active (entretien d'embauche, prestation Pôle emploi, etc.).

Les actions en faveur des gares et des points d'arrêts routiers

La Région contribue à l'amélioration de l'attractivité des gares et haltes en s'engageant et en finançant dans son intégralité un programme d'investissement en matière de services et équipements pendant la durée de la convention d'exploitation TER, de 2018 à 2025 soit 8 ans.

Elle contribue ainsi au financement des travaux d'infrastructures dans les 200 gares et haltes ferroviaires de la région : travaux de renouvellement, de développement ou de mise en conformité avec la réglementation, notamment en matière de confort, d'information, d'intermodalité, ou encore de valorisation de l'espace.

Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'Ap)

L'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les schémas directeurs d'accessibilité - agendas d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP, ou SDAP) qui nécessitent de programmer au-delà de février 2015, la mise en accessibilité des services de transports routiers et ferroviaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

La Région finance, au titre de son SDA Ad'AP volet ferroviaire, les travaux des gares (rehaussement des quais, cheminement piétons, mise aux normes des guichets, informations voyageurs,...) à rendre accessible aux PMR avant 2024. De son côté, le Contrat Plan Etat-Région (CPER) 2015–2020 de Franche-Comté et Bourgogne, permet de financer au titre de son volet mobilité multimodale, la mise en accessibilité PMR des quais des gares retenues aux SDAP régional et national.

Avec le transfert de compétence des transports interurbains à la Région en 2017, la responsabilité de la Région a cru mécaniquement sur la question de l'accessibilité aux personnes à Mobilité réduite (PMR) des arrêts routiers. Les SDA Ad'AP volets routiers ont été adoptés par l'assemblée plénière du 30 mars dernier pour le périmètre Franche-Comté et lors de l'Assemblée Plénière du 25 mai dernier pour le périmètre Bourgogne. Ainsi, la Région s'engage à rendre accessible aux PMR les points d'arrêt routier prioritaires ex départementaux et régionaux définis dans les SDA Ad'AP routiers Bourgogne et Franche-Comté avant 2023.

Appel à projet mobilité rural

La Région, en partenariat avec l'ADEME, lance annuellement un appel à projets mobilité rurale (AP du 30 mars 2018), visant à expérimenter de nouvelles approches de la mobilité pour pouvoir en lever les freins à la mobilité, notamment dans les milieux ruraux.

A ce jour et depuis 2015, la Région et l'ADEME ont soutenu 10 projets sur le territoire régional.

Soutien aux plateformes de mobilité de BFC

La Région apporte chaque année son soutien aux plateformes de mobilité. Ces structures, qui s'adressent majoritairement à des publics précaires, peu mobiles et présentant des freins à la mobilité (physiques, matériels, cognitifs), assument principalement des missions d'information et d'accompagnement à la personne, de prêt ou de location de véhicules à un tarif préférentiel.

En 2017, dans le cadre de conventions triennales (2015-2017), 12 plateformes de l'ex-Bourgogne étaient subventionnées par la Région. En mai 2018, la Région a voté un règlement d'intervention actant l'ouverture et l'harmonisation du dispositif à l'échelle du nouveau territoire régional et précisant de nouvelles règles de répartitions des subventions. Ainsi, 18 plateformes ont déposé leurs dossiers de demande de subventionnement et répondent aux critères d'éligibilité fixés par le règlement d'intervention.

VI. Accompagner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans leurs projets de cohésion



Projet de cohésion urbaine et sociale

La cohésion sociale constitue un axe primordial de la politique de la ville de la région mettant l'accent sur l'accompagnement des habitants de ces quartiers dans l'amélioration du cadre et des conditions de vie, notamment sur l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

La Région a donc décidé de soutenir les agglomérations ou les villes dans la mise en œuvre de leur projet de cohésion urbaine et sociale.

Un nouveau règlement d'intervention a été adopté le 30 juin 2017. Il étend le dispositif à l'ex Franche Comté à partir du 1^{er} janvier 2018. Il étend la priorité d'intervention, initialement axée sur l'efficacité énergétique, à des dimensions telles que l'éducation à l'environnement et la gestion des déchets.

En 2017 **106 projets** ont été soutenus par la Région pour un montant total de plus de 680 000€. Ces projets visaient à **améliorer le cadre de vie et favoriser l'accès à l'emploi et à la formation** pour tous.

Permettre l'accès aux dispositifs de santé dans les territoires

Dans un contexte de démographie vieillissante et de faible densité de population l'objectif de la Région est de lutter contre la désertification médicale dans les territoires urbains et ruraux les plus fragiles.

Dans ce cadre, la Région soutient les projets des territoires en matière de création de maison de santé, d'aide à l'implantation de professionnels de santé, de développement de l'aide au transport non médicalisé en zone rurale pour les personnes en difficulté (handicap, âge, isolement, précarité...) afin qu'elles accèdent aux structures de soins organisées.

La Région, l'ARS et la DREAL ont lancé en avril 2018 un appel à projets visant à enrichir les projets portés par les collectivités territoriales en y intégrant les enjeux de santé prioritaires. Les projets proposés devront concourir à développer des environnements favorables à la santé, contribuant ainsi à réduire les inégalités de santé environnementale dans les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Deux autres AAP ont été votés en AP de juin 2018, l'un portant sur le déploiement d'une méthode normée par l'OMS (Evaluation d'impact sur la santé), l'autre sur la mise en œuvre d'actions innovantes de prévention autour de la petite enfance et les perturbateurs endocriniens.

Plan régional Santé Environnement (PRSE3)

Le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021, co présidé Etat-Région, sur le nouveau périmètre Bourgogne-Franche-Comté a été signé en septembre 2017 et sa déclinaison opérationnelle a débuté en janvier 2018.

Une première évaluation est programmée en octobre 2018 sur chacune des 55 actions du plan. Un bilan à mi-parcours sera réalisé fin 2019.

Plusieurs directions sont concernées : DPT, DATN, Transport, DTE, Environnement, Lycée soit en tant que pilote d'actions soit en tant que partenaires associés.

La Région renforce la cohésion sociale et la solidarité au sein de son administration

I. Intégration et condition de travail des personnes en situation de handicap.



La loi impose une obligation d'emploi des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés et assimilées égale à 6% de l'effectif total des agents.

La Région s'est engagée en faveur d'une politique de diversité et tout particulièrement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle a signé une charte Handi-Pacte, le 5 décembre 2014, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Au 31 décembre 2017, 342 agents sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (211 femmes / 131 hommes) soit un taux d'emploi de 8,78% dont :

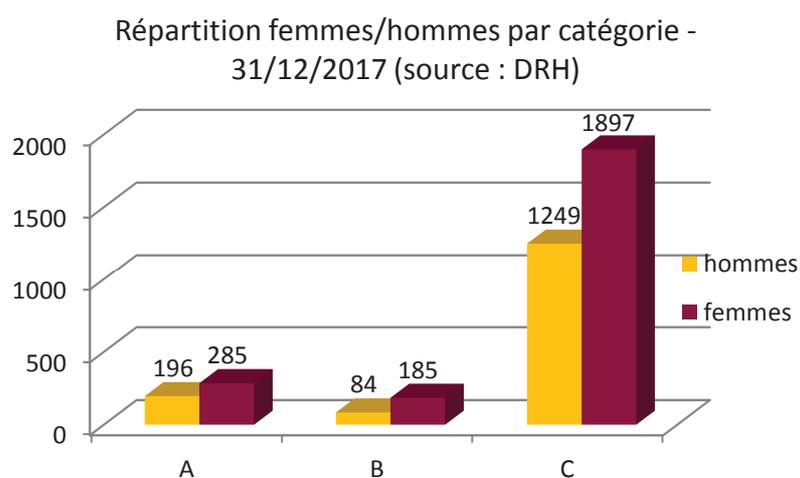
- 320 agents reconnus travailleurs handicapés (196 femmes/ 124 hommes)
- 29 agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une pension d'invalidité (15 femmes/14 hommes)

II. L'égalité entre femmes et hommes au sein de la Région

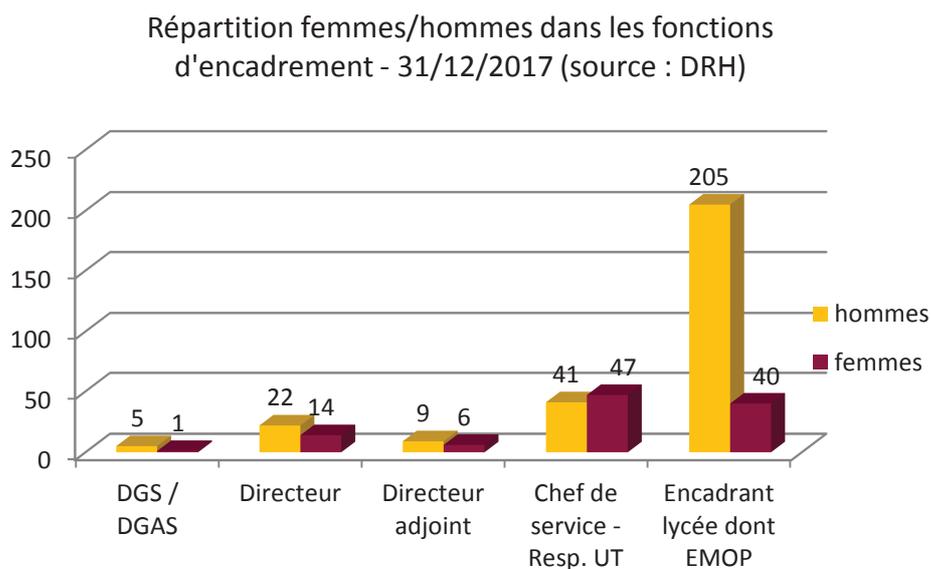


L'égalité femme-homme est une priorité de l'institution régionale. Sa mise en application relève désormais de la direction générale des services et confirme sa dimension transversale.

Au 31 décembre 2017, la Région compte 3 896 agents permanents, au siège administratif et dans les lycées. Les femmes représentent 61% de cet effectif.

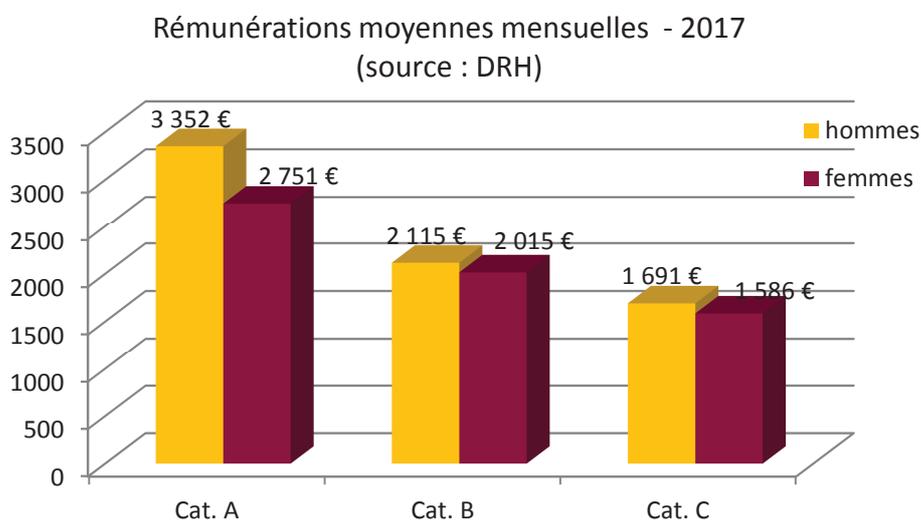


Il existe un relatif équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes occupant un poste d'encadrement au siège bien que les femmes soient plus représentées parmi les chefs de service et beaucoup moins parmi les directeurs et DGA.



La rémunération mensuelle nette moyenne² pour l'année 2017 est plus favorable pour les hommes pour les trois catégories.

L'écart est modéré pour les catégories B et C (-4,7% et -6,2 %), il est élevé sur la catégorie A (-17,9 %). Cela s'explique notamment par les temps partiels plus nombreux pour les femmes que pour les hommes, et aussi par les différences de primes entre la filière administrative où les femmes sont plus présentes et la filière technique.



III. Association du personnel : AMI BFC



L'association du personnel AMI BFC a été créée le 1^{er} janvier 2017 et fait suite aux deux anciennes associations du personnel des ex régions. Cette association a pour but de mettre en œuvre des actions de cohésion sociale autour de projets collectifs pour créer du lien au sein de la collectivité, participer à l'action sociale et promouvoir les actions culturelles et sportives pour tous ses membres adhérents.

L'AMI BFC propose donc diverses actions favorisant la cohésion au sein de la Région à la fois pour les agents du siège et ceux des lycées : arbre de Noël, voyage à prix réduits, accès à la culture ou à des activités sportives à des tarifs préférentiels...

Focus sur l'équipe de foot de l'AMI BFC

Une illustration de la cohésion et de la solidarité des agents de la Région, l'équipe de football de l'AMI BFC qui s'est inscrite, comme chaque année, au tournoi de Magny-sur-Tille, le 9 juin. Ce tournoi est organisé, depuis 4 ans, au profit d'Hugo, jeune handicapé de 19 ans. Les bénéfices du tournoi, buvette et dons, sont intégralement versés à l'association dont l'objectif est d'améliorer son quotidien.

² Mode de calcul de la rémunération mensuelle nette moyenne : population prise en compte : agents permanents : ensemble des rémunérations nettes versées en 2017 + le montant des précomptes (mutuelles, chèques déjeuners et Préfon).

IV. Aide CNAS

La Région est adhérente au CNAS et permet ainsi aux agents de la Région de bénéficier d'aides dans divers domaines : pour la rentrée scolaire, les vacances, l'accès à la culture.

716 962 € est le montant des prestations CNAS versé directement en 2017 aux agents pour 8 080 prestations.



V. Action sociale régionale

La Région propose une aide aux enfants handicapés (35 agents bénéficiaires), des subventions pour séjours d'enfants (164 agents bénéficiaires) et une aide à la rentrée scolaire (132 agents bénéficiaires).



VI. Protection sociale complémentaire

La Région propose une aide financière aux agents pour leurs contrats de protection sociale complémentaire, qu'il s'agisse du risque santé ou du risque prévoyance. Cette aide est adossée sur le site de Dijon à une convention de participation et sur le site de Besançon à des contrats labellisés.



Nbre bénéficiaires 2017 d'une participation Région	Risque santé	Risque prévoyance
Convention de participation Dijon	459	443
Contrats labellisés Besançon	191	367

VII. Titres restaurant

Depuis 2018, les titres restaurants sont pour tous les agents de 7€ dont 4.20€ (60%) pris en charge par la Région. Les titres restaurants ont été dématérialisés avec la carte chèque restaurant, ce qui permet un règlement au centime près et diminue la quantité de papier utilisée.



VIII. Cadeau de fin d'année

En 2017, 4 401 chéquiers cadeaux d'une valeur de 40€ ont été distribués aux agents (1 181 agents du siège et 3 216 agents des lycées).



IX. Semaine du développement durable

Lors de la Semaine européenne du développement durable qui s'est tenue du 30 mai au 5 juin 2018, la Région a organisé à l'attention de ces agents et de ces élus différents ateliers visant à valoriser les actions de la Région en matière de développement durable tant dans son fonctionnement interne que dans ses politiques publiques. Le but était aussi de sensibiliser chacun à de nouvelles pratiques plus durables et responsables.

Visite de centre de tri, atelier pour apprendre à cuisiner les restes, sophrologie, diététique, réparation de petit matériel, révision des vélos personnels, film « On a 20 ans pour changer le monde »..., ont réuni plus de 160 participants aux 23 ateliers ou visites proposés.



5. Soutenir une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsable

La Région incitative pour des modes de productions et de consommation responsable

La gestion efficace de nos ressources naturelles partagées, ainsi que la façon dont nous éliminons les déchets toxiques et les polluants, sont des cibles importantes pour l'ODD 12 « Consommation et production responsable ». Encourager les industries, entreprises et consommateurs à recycler leurs déchets et à en réduire le volume est également important, de même que soutenir les pays en développement afin qu'ils s'orientent vers des modes de consommation plus durables d'ici 2030.

I. La transition écologique et énergétique appliquée aux entreprises

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation SRDEII 2017-2021, adopté par la Région Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2016 place la transition énergétique et écologique comme un enjeu fort.

L'enjeu conjoint pour l'ADEME et la Région dans le cadre de leur partenariat est de consolider les atouts industriels existants en dynamisant les filières traditionnelles, de favoriser l'émergence de leaders par l'éco-innovation et de stimuler le développement d'une économie de proximité par la valorisation des ressources des territoires et la concertation avec les politiques publiques locales.

2017 a vu la réaffirmation forte du partenariat Ademe-Région doté d'une feuille de route partagée et d'axes d'actions. Ces objectifs ont été partagés par le réseau régional des experts de la TEE appliquée aux entreprises. Trois axes d'action ont été retenus : l'éco-innovation, la transition énergétique et l'économie circulaire.

Le réseau des acteurs économiques de la TEE a ainsi été réactivé sous le format Bourgogne-Franche-Comté le 7 novembre 2017 avec 2 enjeux forts :

1. Connaître l'offre d'accompagnement des entreprises sur la TEE en BFC.

Le réseau s'est réuni pour élaborer cette offre de services unifiée incluant les différents processus du parcours d'accompagnement d'un projet d'entreprise.

=> Prochaine étape : diffuser aux filières, clusters, pôles de compétitivité ainsi qu'aux territoires pour qu'ils deviennent relais de cette offre de services et pour réussir à impliquer le plus grand nombre d'entreprises (courant octobre 2018).

2. Enjeu de coordination, d'animation et de transversalité.



Ce point fera notamment l'objet d'un travail sur la formalisation du partenariat des acteurs économiques de la TEE avec les territoires engagés (TEPOS, SPEE, PTRE, ZDZG, PCAET...) (second semestre 2018 / 2019).

AMI éco-innovation (ADEME Région BPI avec l'AER BFC)

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté et BPI France ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) aux entreprises de la région afin d'encourager le développement des éco-innovations.



L'enjeu de cet AMI est de détecter les ambitions en éco-innovation des entreprises de la région et de les accompagner dans cette mutation. La mission éco-innovation de l'Agence Economique Régionale (AER BFC), opérateur de cet AMI, met son expertise à disposition des entreprises et des projets.

3 sessions organisées en 2018 :

- 16 mars 2018 - 10 dossiers déposés
- 29 juin 2018 - 9 dossiers déposés
- Prochaine session : 12 octobre 2018

3ème édition des Trophées Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté

Les trophées régionaux d'éco-innovation ont pour objectif de valoriser les démarches régionales sur la thématique de l'éco-conception / l'éco-innovation et ainsi détecter des projets d'entreprises.



Ce concours est organisé par l'ADEME, la Région et l'AER Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec BPI France, la CCI, la CMA, la DIRECCTE et la DREAL.

Il est ouvert à toute entreprise ou laboratoire de R&D ayant développé une solution innovante présentant une efficacité environnementale accrue, préventive ou curative.

Il comporte 3 catégories :

- Produit éco-innovant – 9 dossiers déposés
- Eco-technologie innovante – 4 dossiers déposés
- Service éco-innovant – 2 dossiers déposés

Au total 15 dossiers déposés – 3 lauréats (1 par catégorie) et un prix coup de cœur

Solutions « Hydrogène »

La Bourgogne-Franche-Comté est une région pionnière dans les solutions hydrogène, avec une volonté forte d'aller vers la transition énergétique sur son territoire, doublée d'une volonté d'aider les entreprises à changer, dans un objectif global de ré-industrialisation vers des marchés porteurs et créateurs d'emploi.

La Région Bourgogne-Franche-Comté contribue non seulement financièrement à ces projets, mais aussi à leur émergence et à leur montage en lien avec les partenaires.

Ainsi, 4 projets sont en phase de déploiement en Bourgogne-Franche-Comté et 3 autres en phase de structuration. Ces projets constituent le méta-projet **ENRgHy** retenu à l'appel à projets national « Territoires Hydrogènes » en 2016. Ces projets sont développés comme accélérateurs de la transition énergétique dans les 5 prochaines années.

Par ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté se dote des moyens lourds répartis sur toute la boucle hydrogène, sous la forme de **deux plateformes technologiques**. L'objectif à 5 ans est de faire de ces plateformes structurantes de référence au niveau national et de commercialiser sur notre territoire des tests au bénéfice des industriels de la filière française.

L'objectif est aussi de pousser de nouveaux projets comme par exemple le projet « Transformation d'un territoire industriel - Création d'un écosystème d'innovation et développement des green technologies » porté par le Pays de Montbéliard Agglomération et le Grand Belfort. Cette transformation d'un territoire industriel vise également à transformer la transition énergétique en une transition socio-technique, en faisant émerger sur ce territoire au riche passé et présent industriel, une nouvelle économie de l'hydrogène, en démultipliant ses usages, pour le stationnaire et la mobilité, tout en prenant en compte la chaîne de valeur complète de ce vecteur énergétique ainsi que les attentes des citoyens.

Ainsi la Bourgogne-Franche-Comté se positionne comme un fournisseur de solutions pour la transition énergétique, et ambitionne de développer et de démontrer les applications de « l'Hydrogène-Economie » sur toute sa chaîne de valeur. L'expérience conjuguée des acteurs régionaux a permis un avancement inégalé dans le financement effectif des projets ENRgHy (Appel à Projets Territoire Hydrogènes). En capitalisant sur le FCLAB (Fédération de recherche sur les Systèmes Pile à Combustible) mais également sur un tissu industriel de la PME/ start-up aux groupes internationaux et sur une collaboration étroite avec les territoires (Dole, Auxerre, St Florentin, Belfort, Montbéliard), le collectif régional fait historiquement preuve d'une forte cohésion sous l'impulsion et le soutien de la présidente de Région Marie-Guite Dufay.

Le développement de « briques » pour la transition énergétique & écologique en vue de leur large commercialisation se poursuit à rythme accéléré, au-delà du seul déploiement de flottes de véhicules. La France pourrait bénéficier de ces nombreux développements innovants issus de Bourgogne-Franche-Comté.

Une indication géographique pour protéger la pierre de Bourgogne

La Région a obtenu en juin 2018 l'Indication Géographique (IG) pour protégée la pierre de Bourgogne. Cette IG est un signe officiel d'origine et de qualité délivré par l'Etat et supervisé par l'INPI. Cette IG permettra de protéger la pierre de Bourgogne face à une concurrence déloyale de produits importés et au bilan carbone très défavorable. Elle permettra également de valoriser la production bourguignonne en renforçant sa notoriété en tant que matériau naturel.

II. La performance économique de manière responsable et durable



Une aide à la « performance environnementale » pour les entreprises de BFC

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux dispositifs d'intervention en faveur des PME, la Région a décidé de prendre en compte les enjeux environnementaux. Ainsi, un dispositif spécifique a été créé afin d'accompagner les entreprises dans des démarches vertueuses en matière de performance énergétique et de préservation de l'environnement. Le dispositif « aide à la performance environnementale » intervient à hauteur de 20 % en subvention à concurrence de 200 000 €.

Plusieurs typologies de projet sont accompagnées dans le cadre de cette mesure :

- Projets immobiliers : rénovation performante de bâtiments sur le plan énergétique
- Projets investissements matériels : matériels et lignes de production économes en énergie ou exemplaires d'un point de vue environnemental
- Mobilité : équipement de véhicules de transport en gaz naturel

Bilan mi 2017-mi 2018 : 14 dossiers ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif dont 6 sur GNV, 7 sur process, 1 en immobilier pour un montant global d'engagement de 1 204 960 €.

CAPECO Bâtiment et Travaux Publics

Au titre des CAPÉCO (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) Bâtiment et Travaux publics (via notamment le soutien financier au Cluster « Eco-Chantier »):

- Recensement des besoins en formation en lien avec le marché de la performance énergétique
- Elimination des déchets : élaboration d'un guide pratique des déchets de chantiers (3600 entreprises informées)
- Conception d'un module de formation « Développement durable et RSE » : intervention en classes et visites de chantiers des entreprises de TP.
- Organisation d'ateliers « Achats responsables »
- Animation d'un groupe « matériaux alternatifs en technique routière et réalisation d'outils de vulgarisation » (travail réalisé en particulier sur les mâchefers et sables de fonderie).

Certaines actions menées dans le cadre du CAPÉCO Bâtiment seront valorisées dans le volet « professionnel » du Plan bâtiment durable.

III. L'économie circulaire

La Loi NOTRe a confié aux Régions, l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce PRPGD doit contenir également un Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC), première brique d'une stratégie et d'un plan d'actions plus global en faveur de l'économie



circulaire. L'économie circulaire couvre en effet l'ensemble des ressources : matières primaires (renouvelables et non renouvelables) et matières secondaires (déchets) utilisées pour le développement de nos sociétés.

De septembre 2017 à juin 2018 le Plan d'Actions Economie Circulaire (PAEC) rattaché au PRPGD a été rédigé et présenté en comité consultatif sous sa version V0 à la Commission consultative d'Evaluation et de Suivi du Plan (CCES) le 10 juillet 2018.

A venir : la rédaction d'une 1ère Stratégie Ressources et Economie Circulaire et d'un plan d'actions régional.

AAP économie circulaire (ADEME - Région)

La réussite de l'économie circulaire, qui fait appel à la connaissance des acteurs et des flux de matières et d'énergies, repose sur la capacité à nouer des coopérations innovantes au plan local.

Pour contribuer à l'émergence de projets innovants, l'ADEME et la Région BFC ont lancé un Appel à Projets dont la première session s'achevait le 1^{er} juin 2018.

Dix candidats ont soumis des projets sur des thématiques concernant l'allongement de la durée d'usage, le recyclage et la valorisation, les déchets du BTP et l'économie circulaire en agriculture pour un montant de demandes ADEME - Région à hauteur d'environ 1,7M€.

Un nouvel Appel à Projets est lancé en Bourgogne-

Franche-Comté pour le second semestre 2018. Ouvert aux collectivités locales, associations, entreprises, il vise à accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire et à développer les synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux.

L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers



Source ADEME

IV. La Région soutien l'Économie sociale et solidaire

Le soutien de la Région à l'économie sociale et solidaire (ESS) s'appuie sur deux piliers. Il s'agit d'une part d'apporter un soutien à l'emploi ESS à travers le financement de postes d'insertion et de postes au sein des associations d'aides à domicile ; et d'autre part de promouvoir la création – reprise – transmission d'activités. A ce titre, un réseau des porteurs de projets, permet d'assurer une équivalence qualitative dans les démarches sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.



La Région soutient aussi la capacité de production de biens ou de services des entreprises de l'ESS implantées sur son territoire, par l'aide à l'investissement matériel et/ou immobilier en partenariat avec les EPCI.

Il y a eu 200 dossiers présentés aux élus au titre de la politique ESS en 2017.

Concours régional de l'ESS

La Région pilote elle-même ce concours, dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire. Depuis 2016, les prix sont remis à l'occasion des Journées de l'économie autrement qui sont organisées par la revue Alternatives Economiques.

Le concours régional de l'ESS a pour but de faire connaître, faire émerger et récompenser les initiatives exemplaires et/ou innovantes soulignant les valeurs et les principes de l'économie sociale et solidaire.

V. La Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

L'année 2017 a été marquée par la relance du réseau des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Une feuille de route conduite par l'Etat et la Région décline des objectifs stratégiques et opérationnels partagés par le réseau. Un programme annuel d'actions est en cours d'élaboration.

Parallèlement, plusieurs manifestations ont permis de sensibiliser les entreprises aux pratiques respectant des objectifs du développement durable :

- les achats socialement responsables organisés par la Cress BFC, le Pradie et Fqj B (90 participants),
- les initiatives socialement innovantes (500 participants sur le programme global Rally'nov porté par l'Aract BFC dont 56 participants le jour de la manifestation),
- les Trophées des femmes de l'économie (150 participants) organisés pour la 1ère fois en BFC par l'association les « femmes de l'économie ».

Soit au total 750 participants sensibilisés sur les volets de la RSE. Ces événements ont donné une nouvelle impulsion aux partenariats et aux réseaux de l'économie (RSE + AER), laissant présager une dynamique encore plus transversale et propagée pour les actions à venir.



Les services RSE proposés par les acteurs

Actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur leur stratégie globale ou selon des réflexions ciblées :

- stratégie globale et gouvernance (diagnostic RSE, informations, formations, accompagnement individuel et collectif, plans d'actions...);
- volet économique : sensibilisation et accompagnement des entreprises sur différents sujets :
 - *questions relatives aux consommateurs,*
 - *gestion globale des risques et opportunités (financiers, commerciaux, achats, juridiques, environnementaux, sécurité, loyauté des pratiques...),*
 - *opportunité de développer des partenariats économiques (relation commerciale, fournisseurs, clients, banques...),*
 - *valoriser sa stratégie RSE grâce aux normes (14001, 9001, 50001...),*

- actions pour améliorer la compétitivité des entreprises (*ex : outil MERISE proposé par la PlateForme ETRé qui permet de mesurer le comportement RSE des entreprises grâce à des indicateurs et des données économiques et sociales*).
- volet environnemental: diagnostic + accompagnement des entreprises sur la biodiversité avec la LPO FC, diagnostic écologique avec la Caisse des Dépôts et Consignations, diagnostic éco / innovation avec l'AER, audit énergétique déchets avec ADEME, diagnostic développement durable avec la CCI,
- volet social et sociétal : sensibilisation, diagnostics, accompagnement des entreprises sur différentes thématiques :
 - égalité et mixité professionnelle (FETE),
 - développement du capital humain, culture de prévention des risques dont risques psychosociaux, accompagnement des mutations économiques et des relations sociales, égalité et diversité professionnelle... (ARACT),
 - prévention et lutte contre les discriminations en milieu professionnel (HALTE-DISCRIMINATIONS),
 - mutualisation de pratiques RH sur différents sujets de la RSE (action territoriale).

Les évènements-phares de la RSE

- « Trophées RSE 2018 » le 15 octobre 2018 à Dijon pour valoriser les stratégies RSE d'entreprises emblématiques en BFC,
- « Entreprises libérées et gouvernance participative » le 4 décembre 2018 à Besançon avec la participation d'Isaac Getz, professeur à l'ESCP Europe et auteur de livres dans les domaines du comportement organisationnel, du leadership et de la transformation organisationnelle,
- Quinzaine de la Diversité le 19 novembre 2018 à Dijon,
- 9ème forum de la diversité le 29 novembre 2018 à la CCI à Besançon (HALTE-DISCRIMINATIONS).

Les perspectives de travail RSE

Objectifs 2018/2019 :

- Pérenniser l'activité du réseau RSE, lieu d'échange et de mutualisation des projets (3 réunions par an),
- Proposer une offre de service lisible et visible aux entreprises de BFC pour leur permettre d'enclencher des démarches RSE,
- Communiquer aux entreprises l'action du réseau de généralistes et d'experts RSE (réalisation d'un dépliant RSE).

VI. Soutenir et valoriser l'agriculture locale

L'agriculture est une grande cause régionale. La Bourgogne-Franche-Comté est un grand territoire agricole aux productions reconnues dans le monde entier, mais qui connaît aujourd'hui une crise profonde. Dans ce contexte difficile le rôle du Conseil régional



a été renforcé d'une part avec la loi NOTRe qui lui donne pleine compétence pour l'économie, d'autre part en devenant autorité de gestion du FEADER.

L'élaboration d'un cadre stratégique agricole en déclinaison du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté en décembre 2016, a été décidée de manière volontariste pour préciser les enjeux et orientations propres à ce secteur.

La volonté de valoriser l'agriculture locale répond, en premier lieu, aux objectifs de développement durable de consommation et production responsables (n°12). Mais elle permet également de lutter contre le changement climatique en prônant une agriculture raisonnée qui limite l'émission de GES lié au transport.

Plan régional pour le développement agricole (PRDA) - #NotreAgricultureDemain

Le Plan régional pour le développement agricole adopté à l'AP du 13 octobre 2017 a été co-construire avec les acteurs du territoire pour une vision partagée de ce que doit être notre agriculture demain. C'est pourquoi le processus d'élaboration a été particulièrement ambitieux avec l'organisation de **10 conférences de filières et ateliers thématiques**, l'intégration des orientations issues des quatre audits des filières en difficulté menés par la Chambre régionale d'agriculture, de nombreuses rencontres avec les acteurs et syndicats agricoles et l'intégration de leurs contributions.

Cinq défis transversaux ont été dégagés au terme de la concertation structurent le PRDA :

- 1- **ADAPTATION** : Développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter au contexte de mutations et de récurrence accrue des aléas.
- 2- **VALEUR AJOUTEE** : Améliorer les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et partager plus de valeur ajoutée.
- 3- **METIER** : Valoriser les métiers agricoles pour les rendre attractifs et susciter des vocations.
- 4- **SOCIETE** : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés.
- 5- **COOPERATION** : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance...) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale.

Les **audits de filières** réalisés par la chambre régionale d'agriculture sur les filières en difficulté (viande bovine, viande porcine, grandes cultures et lait standard) ont conduit les acteurs à renforcer la coopération amont-aval. Les conclusions viennent d'être rendues et la Région accompagnera la mise place d'actions qui en découlent. Ces actions collectives sont au cœur de la stratégie pour créer et conserver de la valeur ajoutée sur le territoire : elles seront inscrites dans des contrats pluriannuels, dont un sera dédié à l'agriculture biologique.

Les filières agroalimentaires qui valorisent les productions agricoles continueront d'être fortement accompagnées par les politiques de développement économique et d'innovation. L'agro écologie, les innovations portées par le pôle de compétitivité Vitagora, les politiques d'aide à l'export : toutes ces actions qui contribuent à la richesse et à la reconnaissance de notre territoire seront résolument poursuivies.

Enfin le document « Notre agriculture demain, plan régional de développement agricole » offre une base juridique pour que les départements puissent conventionner avec la Région et permettre de prolonger leur action en faveur de l'agriculture.

VII. Programme régional pour le développement des circuits alimentaires de proximité

La Région soutient les actions visant à développer l'offre en produits agricoles disponibles pour une consommation sur le territoire régional. En 2017, les principales pistes d'actions retenues dans le programme régional pour le développement des circuits alimentaires de proximité sont :



- La réalisation d'une cartographie de l'offre en produits locaux sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté,
- L'organisation et le développement de l'offre en produits locaux pour répondre à la demande des restaurants des lycées,

En 2017 les services de la Région ont procédé au recensement des besoins en denrées alimentaires des lycées, permettant ainsi de quantifier par type de produit et par an les achats alimentaires des 119 unités de restauration collective réparties sur le territoire (cf. § *L'accompagnement des lycées pour les relocalisations des achats de produits alimentaires – p78*).

Dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, fin 2018, un prestataire accompagnera les services de la Région, et plus particulièrement les personnes en charge de l'acte d'achat dans les lycées, dans l'identification des fournisseurs potentiels afin de favoriser les conditions de rencontre entre l'offre et la demande.

Le but est ainsi de mobiliser l'offre alimentaire locale via les grossistes ou producteurs suffisamment structurés pour assurer une production régulière et une logistique adéquate.

En parallèle la Région apporte son appui aux producteurs et aux « intermédiaires » pour adapter les productions à la demande de la Restauration hors domicile (RHD).

La Région a mis en place un groupe de réflexion et de propositions composé de représentants des producteurs, intermédiaires capables de rassembler une offre conséquente mais également des acteurs de la logistique. Les membres des groupes de travail ont partagé collectivement l'intérêt de travailler sur 4 pistes d'amélioration :

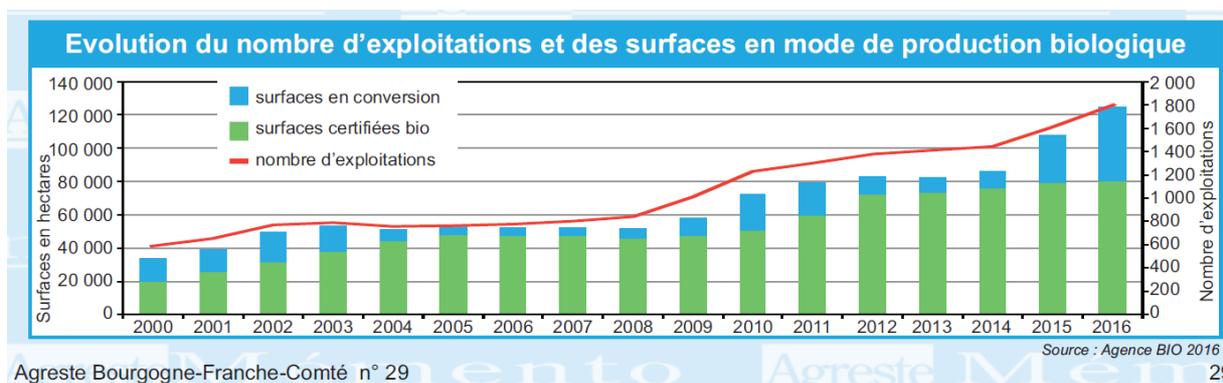
- la commande publique,
- le contenu des cahiers des charges
- le poids du critère prix,
- l'organisation de la logistique.

D'ores et déjà, différentes recommandations concrètes formulées dans ce cadre et portant sur les cahiers des charges de l'achat public seront mises en œuvre.

Depuis plusieurs années, la Région accompagne diverses actions proposées par les Chambres d'agriculture ou d'autres structures professionnelles pour permettre aux producteurs de mieux cibler leurs productions mais aussi de s'organiser individuellement ou collectivement de manière à pouvoir répondre aux spécificités de la restauration collective. Ces programmes seront poursuivis et amplifiés.

VIII. Accompagner l'agriculture biologique

En 2017, l'agriculture biologique se pratique sur 124 669 ha (108 000 hectares en 2015). Ce chiffre est en constante progression depuis 2011.



La Région a soutenu les acteurs de la filière bio avec une priorité donnée à l'appui technique aux agriculteurs en conversion pour les accompagner vers la réussite. Au total, 544 000 € ont été attribués en 2017 aux organismes accompagnant les agriculteurs Bio (Bio Bourgogne, Interbio Franche-Comté, Chambre régionale ...).

A noter que les producteurs en agriculture biologique peuvent bénéficier, au même titre que les agriculteurs conventionnels, de financements pour accompagner leurs investissements (bâtiments, matériels de production...). La Région accompagne également les exploitants en leur finançant une partie des coûts liés à la certification ou la qualification en agriculture biologique.

En qualité d'autorité de gestion des aides européennes (FEADER), la région gère par ailleurs les aides à la conversion et au maintien. Elles sont cofinancées par l'Etat.

A venir :

Un contrat de filière agriculture biologique sera proposé aux acteurs de la filière bio pour sécuriser et pérenniser leurs actions d'accompagnement, dans un contexte de forte augmentation des conversions.

IX. Valoriser le bois des forêts régionales

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq principales régions forestières de France. Pour 9% du territoire métropolitain, elle représente 11% de la forêt française (1,75 M ha soit un taux de boisement de 37%) et 17% de la récolte nationale (12,6 Mm³). Cinquième région forestière par sa surface, la Bourgogne-Franche-Comté dispose du plus fort volume de bois sur pied à l'hectare (210 m³/ha contre 163 m³/ha en moyenne



nationale), de la plus forte production annuelle (7,2 m³/ha/an contre 5,5 m³/ha/an en moyenne nationale) et du plus fort prélèvement (4,0 m³/ha/an contre 2,5 m³/ha/an en moyenne nationale). Au regard de ces chiffres, les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont les plus productives de France.

Le contrat régional forêt-bois

Au niveau national, faisant suite à la crise de 2008, l'Etat et les acteurs du monde de la forêt et du bois se sont mobilisés pour écrire une nouvelle stratégie nationale de filière qui se décline en deux documents :

- le Contrat stratégique de la filière bois, signé le 16 décembre 2014 ;
- le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), paru au Journal officiel le 10 février 2017.

Pour la déclinaison régionale de ces deux documents en Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, la Région et l'interprofession FIBOIS ont fait le choix d'un document stratégique unique, couvrant les champs du Contrat stratégique de filière et du PNFB : le Contrat forêt-bois régional.

Ce contrat forêt-bois s'est construit de façon collective, lors de deux cycles d'ateliers qui ont eu lieu de septembre 2016 à janvier 2017 : 14 réunions avec une moyenne de 25 participants de toute la filière, de l'amont à l'aval et en associant les territoires de projets et les acteurs de l'environnement.

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) s'est également réunie trois fois autour du projet de contrat : le 30 juin 2016 (présentation de la méthode de travail), le 21 mars 2017 (validation des objectifs stratégiques par 35 voix pour et 3 abstentions) et le 5 décembre 2017 (discussions sur la V1 du contrat). Enfin, sa rédaction collégiale a permis d'intégrer les nombreuses contributions des acteurs forestiers et des organisations environnementales dans la version soumise actuellement pour avis à l'autorité environnementale, le CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable).

A venir

Après une phase de consultation du public et un avis officiel de la région, conformément à la procédure fixée pour les déclinaisons régionales du PNFB, l'arrêté ministériel adoptant la version définitive du contrat-forêt bois Bourgogne- Franche-Comté devrait être pris au cours du second semestre 2018. Pour l'essentiel, ses objectifs stratégiques ont d'ores et déjà été validés par la CRFB.

Les enjeux du contrat

Au regard de ce que sont les forêts de Bourgogne-Franche-Comté et de la place que la filière forêt-bois occupe dans l'économie et l'emploi de la région, le contrat forêt-bois régional aura pour objectifs principaux :

- de s'appuyer sur une gestion dynamique, durable et multifonctionnelle des forêts pour renforcer une chaîne de valeur ajoutée ancrée sur le territoire, de la production à l'utilisation en passant par la transformation, source de croissance et d'emplois, notamment dans les espaces ruraux, et concourant efficacement à la réduction du déficit de la balance commerciale nationale et à la lutte contre le changement climatique ;
- de créer un climat interprofessionnel propice à l'innovation et aux adaptations générant de la compétitivité.

Il s'agira de construire en même temps une offre de bois issue d'une gestion forestière durable entrant dans une chaîne de production de valeur ajoutée régionale, et une demande en bois « construction » s'étendant au-delà des maisons individuelles à l'habitat collectif, aux bâtiments publics, tertiaires, agricoles, artisanaux et industriels... La demande en bois énergie sous toutes ses formes (bois bûche, plaquette forestière, pellet) pourra également contribuer à stimuler la gestion forestière, mais en conservant l'objectif prioritaire d'une production de bois d'œuvre.

Conformément aux attentes du PNFB, le contrat forêt bois comporte des objectifs de mobilisation supplémentaire de bois déclinés par bassins de production :

Type de ressource	Récolte actuelle (2014) (m3/an)	Objectifs de mobilisation supplémentaire à l'horizon 2027 (m3/an)
1. Bois d'œuvre feuillus	960 000	+ 140 000
2. Bois d'œuvre résineux Franche-Comté	1 050 000	+ 150 000
3. Bois d'œuvre résineux Bourgogne	860 000	+ 250 000
4. Bois énergie / Bois d'industrie (toutes essences)	4 666 000	+ 790 000
5. Menus Bois	54 000	sans
TOTAL	7 590 000	+ 1 324 000

Il est à souligner que ces objectifs de mobilisation supplémentaires sont compatibles avec le maintien des principes de gestion durable (rappelons que la récolte représente actuellement 55% de l'accroissement naturel) et, pour ce qui concerne les résineux en Bourgogne, correspondent à un pic de production attendu qu'il conviendra d'étaler autant que possible.

Objectifs stratégiques :

- 1 : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle
- 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises
- 3 : Développer et diversifier les marchés
- 4 : Encourager les projets de territoires
- 5 : Développer les compétences
- 6 : Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Le contrat forêt-bois régional constitue le document cadre stratégique qui servira de guide dans l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028.

X. Le tourisme durable

La stratégie touristique régionale a pour finalité d'encourager un développement touristique générateur de flux de visiteurs et de retombées économiques, respectueux de l'environnement, contribuant à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la qualité de vie de la population régionale. C'est avec



XI. Démarche Ecolycée : la Région encourage les comportements éco-citoyens et éco-responsables



La Région sensibilise les élèves au développement durable par le biais de la démarche « Ecolycée » qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La démarche de labellisation "Ecolycée", vise à créer une synergie avec les établissements publics volontaires par la signature conjointe, au préalable, d'une Charte fixant des engagements réciproques. 3 niveaux peuvent être atteints :

- Niveau 1 : Confirmation de l'engagement
- Niveau 2 : Maîtrise de l'engagement
- Niveau 3 : Lycée référent.

En 2017-2018 la démarche a été étendue aux lycées francs-comtois.

Un état des lieux est en cours auprès des lycées francs-comtois ayant mis en œuvre une démarche Agenda21 entre 2006 et 2012. L'objectif : pouvoir les intégrer dans la démarche « Ecolycée » en fonction de l'état d'avancement des plans d'actions réalisés entre 2006 et 2012.

Au 12 juin 2018 : 13 lycées francs comtois ont été rencontrés.

A ce jour, 69 lycées sont inscrits dans la démarche.

- 58 lycées bourguignons sur 74.
- 11 lycées francs-comtois sur 57.

30 lycées sont au niveau 1, 13 sont au niveau 2 et 22 établissements sont au niveau 3

Globalement, les plans d'actions reprennent l'ensemble des 3 piliers du développement durable. Pour autant, les sujets les plus prégnants sont les déchets, le tri, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les espaces verts. Les actions sur la citoyenneté, même si elles existent dans les lycées, ne sont pas toujours inscrites dans les plans d'actions.

Labellisation commune Ecolycée – E3D

Depuis la rentrée 2017, dans une volonté commune de mettre en place une démarche pérenne vers un développement durable des lycées, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'académie de Bourgogne-Franche-Comté ont décidé de s'engager dans une procédure de labellisation conjointe des lycées, selon leurs labels respectifs : Ecolycée et E3D (établissement en démarche de développement durable). La démarche E3D permet de mettre en synergie le fonctionnement de l'établissement avec le travail réalisé dans les différentes disciplines, dans les projets pédagogiques.

Réduction du gaspillage alimentaire

Initiée en 2015/2016 à titre expérimental dans 10 lycées, l'opération « Accompagnement des lycées sur la réduction du gaspillage alimentaire » a permis de mobiliser les équipes des services de restauration, de mettre en œuvre une démarche et des bonnes pratiques, et de réduire le gaspillage alimentaire par convive.

**11 millions de repas
servi par an dans les
119 unités de
restauration de BCF**

A venir en 2018-2019 :

- Une charte qualité va être mise en place pour la période 2018-2022 entre la Région et les lycées. Elle vise une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable dans les lycées avec notamment la « qualité durable » qui concerne le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets. Elle vise aussi à permettre de répondre aux objectifs de la Région d'ici 2021 à savoir 50 % de produits locaux et 20 % de produits bio.
- Accompagnement des équipes de cuisine : 5 établissements seront accompagnés en 2018/2019 par la société 1001 repas sur la réduction du gaspillage alimentaire. Au vu des résultats obtenus sur ces établissements pilotes, l'opération pourra être élargie sur d'autres lycées volontaires et prêts à s'investir dans une vraie démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Campagne de pesées : afin d'établir un état des lieux du coût du gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire, une campagne de pesées sera lancée en 2018/2019 : un mois de pesées en novembre 2018 et 1 semaine en mars 2019.

Déshydrateurs

La Région poursuit sa campagne d'installation de déshydrateurs des bio-déchets dans les lycées afin de diminuer le volume de déchets produits.

Le substrat produit par les déshydrateurs est acheminé au centre de méthanisation d'Athié dans l'Yonne (Centre agréé SPA3 : déchets issus de sous-produits carnés catégorie 3).

Fin 2018, l'ensemble des restaurations des lycées bourguignons (soit 64 sites) sera équipé de déshydrateurs pour un montant de 1 966 134 €.

En ce qui concerne les lycées francs-comtois, un état des lieux est en cours de réalisation afin de connaître leurs pratiques en matière de gestion des déchets. Au vu des résultats de cet inventaire, la Région Bourgogne-Franche-Comté mettra en place les dispositifs les mieux adaptés à chaque établissement. Un appel d'offres sera lancé d'ici fin 2018 pour procéder à l'acquisition de ces matériels.

Projets péri-pédagogiques

L'intervention régionale en direction des lycées publics et privés a été unifiée en 2017-2018 à travers le dispositif **EVEIL**. Il permet de financer des projets péri pédagogiques soutenant notamment des projets éducatifs dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, de la solidarité.... Lors de cette première année de fonctionnement, les établissements bénéficiant d'EVEIL ont mobilisés la quasi intégralité de l'enveloppe budgétaire pour développer 650 projets.

Parmi les huit thèmes dont devait relever les projets proposés par les lycées :

- **39 projets** ont été déposés pour un montant de 31 300 € sur le thème « **l'environnement et le développement durable** » à l'attention de **3912 élèves**
- **84 projets** ont été déposés pour un montant de 79 500 € dont le thème est la « **citoyenneté, droits, discriminations et solidarités** » et permet d'impliquer **8545 élèves**

La Région soutient le développement de modes de production et de consommation responsables dans son fonctionnement

La Région dans son fonctionnement a mis en place diverses actions afin d'améliorer son mode de consommation.

I. La Région œuvre pour réduire la quantité de papier qu'elle consomme



Dématérialisation du courrier

Le projet de dématérialisation du courrier a pour objectif de faire circuler le courrier en version numérique au sein de la collectivité.

Le service Courrier et deux directions pilotes (direction des lycées et direction du patrimoine et de la gestion immobilière) ont testé pendant plusieurs mois un outil de gestion électronique du courrier.

Cette expérimentation nous a permis de déterminer les conditions nécessaires à la généralisation de la gestion électronique du courrier pour toute la collectivité, qui reste à mettre en œuvre.

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau logiciel, le principe de la dématérialisation a été maintenu pour permettre de transmettre les courriers dits « sensibles », en assurer la traçabilité et la mise à disposition sous forme de tableaux Excel pour le Cabinet et la Direction générale (DGS DGA). Ces derniers peuvent ainsi consulter le courrier attribué depuis tous les sites, limitant la rematérialisation ou les échanges papier par navettes entre Dijon et Besançon.

Dématérialisation des données papier du service inventaire du patrimoine

Les données sur le patrimoine régional recueillies par le service sous forme de dossiers papier sont désormais dématérialisées et gérées sur des outils numériques. Le recours au

papier est ainsi limité. La diffusion est élargie, l'information est accessible par tous les publics.

II. Gestion des déchets en Région



Utilisation de papiers recyclés

La Région a déployé en 2018 sur tous ses sites l'utilisation de papier exclusivement recyclé. Ce qui représente près de 13 tonnes de papiers consommés par an. Ceci permet de diminuer la consommation d'eau inhérente à la fabrication du papier, et bien sur la quantité de matière première extraite des forêts.

Devenir des fournitures usagers

Sur 129 fournitures de bureau référencées pour correspondre aux principaux besoins des services, 105 (81%) disposent d'un label écologique ou sont concernées par une filière de recyclage identifiée.

En 2018 une expérimentation de la récupération des fournitures usagées sur les bâtiments du SEGER et de Bregille a été lancée et est en cours de déploiement. Les fournitures sont récupérées par le fournisseur pour être recyclé dans des filières spécifiques.

Tri des déchets

Après l'expérimentation du tri des déchets au 16 bis de Brosses, la démarche va prochainement être généralisée avec le déploiement de poubelles de tri à tous les étages des bâtiments sur Dijon (expérimentation).

Par ailleurs des conteneurs de récupération de gobelets compostables sont mis en place à côté de toutes les machines.

L'utilisation de bouteilles d'eau plastiques est réduite au profit de carafes d'eau.

Les viennoiseries sur les accueils café ont été remplacées par des biscuits locaux moins périssables et réutilisables. Ils ont en plus l'avantage de faire travailler des producteurs locaux.

De nouvelles consignes pour le tri des plateaux repas ont également été lancées en 2018 pour améliorer le tri et responsabiliser les consommateurs. Des sacs poubelles sont ainsi mis à disposition pour que chacun effectue le tri.

Expérimentation d'un lombricomposteur

Depuis mai 2018, un lombricomposteur a été installé au 12 trémouille à Dijon à titre d'expérimentation. Le but est de diminuer la quantité de déchets incinérés source de GES au profit d'un recyclage de la matière organique. Des agents volontaires sont chargés de son approvisionnement régulier.

III. Les achats responsables de la Région

La prise en compte du développement durable dans les achats se concrétise selon deux modalités :

- Soit celle-ci figure dans le corps de la définition technique du besoin. Cette approche concerne essentiellement les achats de travaux et d'équipements, démarche menée avec la DPGI et la direction des Lycées.
- Soit elle vient en accompagnement d'autres acheteurs et agit en s'appuyant sur les méthodes d'achats. Cela concerne, notamment, le projet important de la relocalisation des achats alimentaires des lycées, conduit conjointement avec la Direction de l'agriculture et de la forêt.



Définition technique du besoin dans les opérations de travaux

Tous les programmes techniques de travaux de la DPGI ou de la DMG, intègrent un volet sur l'efficacité énergétique avec des contraintes techniques précises. Celles-ci portent notamment, sur la qualité d'isolation des ouvrants, la qualité des isolants et aussi sur les modalités d'exécution. Les entreprises doivent par exemple, réaliser des tests d'étanchéité à l'air. La démarche achat vient renforcer cette approche technique en lançant des procédures de mise en concurrence comprenant des objectifs contractuels de performance. Plus particulièrement pour la période 2017/18, la Région a lancé une opération importante avec une démarche délibérée de performance énergétique :

- Lycée Janot à Sens : Amélioration thermique de plusieurs bâtiments pour un coût travaux de 2 368 000 € HT.
- Une opération du lycée Blum au Creusot (restructuration globale du lycée dans le cadre d'un contrat de conception réalisation exploitation maintenance (CREM) avec une performance énergétique à atteindre : coût travaux 17 333 000 € HT a été lancée en 2016 et s'est poursuivie en 2017-2018.

Actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Parallèlement à cette démarche d'achat, la Région renforce son action auprès des personnes éloignées de l'emploi en imposant le recours aux clauses d'insertion dans toutes ses opérations de travaux de plus de 1 M € HT.

La Région a décidé de clausurer systématiquement toutes les opérations de travaux et les achats de services d'une certaine importance, afin de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de rester au moins une semaine sur site. Une clause d'insertion est insérée dans toutes les opérations de travaux engagées par la Région, qu'elle soit en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée dès lors que l'opération a une estimation supérieure à 1 M € de travaux nets de taxes. Le dispositif engage la Région à hauteur de 5 % des heures travaillées. Par ailleurs, la Région s'engage, dès que les conditions sont réunies, à clausurer tous les marchés de services à forte main d'œuvre, cela concerne les marchés d'entretien de locaux, d'espaces verts et de déménagement.

Depuis 2015, 7 opérations (5 en ex-bourgogne et 2 en ex-Franche-Comté ont inclus une clause d'insertion sociale, au 31 décembre 2017 pour un montant global de 33,9 M € et 21 022 heures d'insertion prévues (cf. détail ci-après).

5 marchés terminés ou bien avancés ont généré au total 17 311 heures d'insertion réalisées pour 68 participants soit 10,5 ETP. Le montant de ces opérations s'élèvent à 27,1 M €.

Le nombre d'heures imposées sur ces marchés était de 19 127 heures soit un taux de réalisation de 110 %.

L'accompagnement des lycées pour la relocalisation des achats de produits alimentaires :

L'une des priorités de la stratégie de mandat vise à atteindre 50% de produits Bio ou issus de l'agriculture locale dans les assiettes des lycéens.

Les services de la Région ont conduit en 2017 un travail préalable de recensement des besoins d'achat des lycées. Un questionnaire envoyé à tous les lycées a été exploité, permettant de quantifier par type de produit et par an les achats alimentaires des restaurants scolaires. Cela concerne 119 unités de restauration collectives réparties sur tout le territoire. Les achats de produits alimentaires des restaurants scolaires des lycées sont estimés à 22 M € chaque année, 11 millions € de repas sont servis annuellement, concernant 60 000 rationnaires (l'objectif d'atteindre en 2022 50% de produits consommés issus de filières locales -dont 20% en bio- est ainsi estimé à 13 M €).

Un accompagnement d'une trentaine de lycées dans le développement de leur approvisionnement local et un état des lieux des pratiques d'achat en restauration collective dans les établissements scolaires, médicaux-sociaux et administratifs ont été effectués.

La désignation d'une AMO (150 000€) en cours permettra de définir la cartographie des producteurs locaux capables de répondre aux besoins d'achats des EPLE et de les mettre en contact avec les lycées qui relancent leurs consultations.

Conclusion

Les trois piliers de la stratégie de mandat 2016-2021, l'emploi, l'environnement et la fraternité font écho au développement durable. La Région œuvre ainsi pour favoriser l'emploi dans des conditions décentes et en faveur d'une économie responsable moins consommatrice de ressources naturelles. Elle lutte contre le changement climatique en soutenant de nombreuses initiatives novatrices pour diminuer les émissions de GES. Elle favorise aussi la cohésion sociale, l'égalité et l'épanouissement de ses citoyens comme de ses agents au travers de nombreuses actions.

Par la réalisation de cette stratégie de mandat, la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue fortement à répondre aux 17 objectifs de développement durable, au travers de ses politiques comme le cadre de son fonctionnement interne.

L'ensemble des exemples d'intervention regroupés dans ce rapport mettent en évidence l'engagement volontariste de la collectivité pour une région toujours plus responsable.

Signification des sigles

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIB : Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du bois
- AER : Agence économique régionale
- AFB : Agence française de la biodiversité
- AJENA : Association Energie et Environnement en Bourgogne Franche-Comté
- AMO : Assistance maîtrise d'ouvrage
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- AOM : Autorité organisatrice de la mobilité
- AP : Assemblée plénière
- APCR : Association du personnel du conseil régional
- APPUIS : Association Pour Promouvoir et Unifier des Initiatives Solidaires
- ARB : Agence régionale pour la biodiversité
- ARS : Agence régionale de santé
- Astus : Alpine Smart Transports and Urbanism Strategies
- AT : Axe transversal
- BBC : Bâtiment basse consommation
- BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BFCE : Bourgogne-Franche-Comté Europe
- BIVB : Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne
- BPI : Banque publique d'investissement
- BTP : Bâtiment et travaux publics
- CAB : Conversion en agriculture biologique
- CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
- CAPEB : confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- CAPECO : Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences
- CBN : Conservatoire botanique national
- CCA : Compte courant associé
- CCES : Commission consultative d'évaluation et de suivi
- CCI(R) : Chambre de commerce et de l'industrie (régionale)
- CDC : Caisse des dépôts
- CEE : Certificat d'économie d'énergie
- CEN : Conservatoire des espaces naturels
- CEP : Conseillé en énergie partagé
- CERCCOP : Centre de Ressources de la Coopération Décentralisée
- CESER : Conseil économique, social, environnemental régional
- CFA : Centre de formation des apprentis
- CG (E)DD : Commissariat général de (l'environnement) et du développement durable
- CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CIED : Centres d'Information Europe Direct
- CMA : Chambre des métiers et de l'Artisanat

- CMU – C : Couverture maladie universelle complémentaire
- CNAS : Comité national d'action sociale
- CPE(I)R : Contrat plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
- CREM : Conception réalisation exploitation maintenance
- CRFB : Commission régionale de la forêt et du bois
- CTAP : Conférence territoriale de l'action publique
- CTJ : Conférence transjurassienne
- DATN : Direction de l'aménagement du territoire et du numérique
- DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective
- DIRECCT : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DGA : Directeur général adjoint
- DGS : Directeur général des services
- DLA : Dispositif local d'accompagnement
- DMG : Direction des moyens généraux
- DND : Déchet non dangereux
- DOREMI : Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique des Maisons Individuelles
- DPGI : Direction patrimoine et gestion immobilière
- DPT : Direction des projets transversaux
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- DS : Domaine stratégique
- DTE : Direction de la transition énergétique
- E3D : Etablissement en démarche de développement durable
- EAC : Ecole d'art et de culture
- ECS : Eau chaude sanitaire
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- EIE : Espace info énergie
- ELBE : Echanges entre lycées bourguignons et étrangers
- ENIL : Ecole nationale d'industrie laitière
- ENOR : Espace naturel ordinaire et remarquable
- ENR(&R) : Energie renouvelable (et de récupération)
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements publics locaux d'Enseignement
- EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
- ERC : Espace régional de concertation
- ERE : Education Relative à l'Environnement
- ERUDITE : Enhancing Rural and Urban Digital Innovation Territories
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ETP : Equivalent temps plein
- EVEIL : enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens

- FAP : Fonds d'Aide aux Projets
- FCLAB : Fédération de recherche sur les Systèmes Pile à Combustible
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FeTe : Femme technique (Association)
- FFB : Fédération française du bâtiment
- FIP : Fonds d'Intervention de Proximité
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FLE : Français langues étrangères
- FNB : Fédération Régionale du Bâtiment
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- GEC : Gestion électronique des courriers
- GES : Gaz à effet de serre
- GIP : Groupement d'intérêt public
- (Bio)GNV : (Bio) Gaz naturel pour véhicule
- GrDF : Gaz réseau distribution France
- HLM : Habitation à loyer modéré
- IG : Indication géographique
- INPI : Institut national de la propriété industrielle
- ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
- LPO : Ligue de protection des oiseaux
- LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte.
- MAB : Maintien de l'agriculture biologique
- MDE : Maîtrise de la Demande d'Electricité
- MEFC : Maison de l'environnement de Franche-Comté
- NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la république
- ODD : Objectifs de développement durable
- OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- ONU : Organisation des nations unies
- OPTERR : Observatoire territorial Climat Air Energie en Franche-Comté
- ORB : Observatoire régional de la biodiversité
- PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
- PAEC : Plan Régional en faveur d'une Economie Circulaire
- PARI : Plan d'Actions Régional pour l'Innovation
- PC(A)ET : Plan climat (air) énergie territorial
- PDA : Plan de déplacement administration
- PGI : Pôle de Gérontologie Interrégional
- PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- PME : Petite et moyenne entreprises
- PNFB : Programme national de la forêt et du bois
- PMR : Personne à mobilité réduite
- PNR : Parc naturel régional
- PNUD : Programme des nations Unies pour le développement
- PO : programme opérationnel

- POCL : Paris-Orléans-Clermont-Lyon
- POTE : Pionnier ordinaire de la transition énergétique
- PRDA : Plan régional pour le développement agricole
- PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- PRSE : Plan régional santé environnement
- PTRE : Plateforme territoriale de rénovation énergétique
- R&D : Recherche et développement
- RDD : Rapport de développement durable
- RDI Forêt-Bois : Recherche développement innovation Forêt-Bois
- RÉGAL : Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire
- RHD : Restauration hors domicile
- RI : Règlement d'intervention
- RNR : Réserve naturelle régional
- RPS : Risque psycho-sociaux
- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
- SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
- SCoT : Schéma de cohérence territorial
- SDA Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité agenda d'accessibilité programmé
- SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Sem : Société d'économie mixte
- SFERRE : Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement
- SNCF : Société nationale des chemins de fer
- SPEE : Service public de l'efficacité énergétique
- SPRO : Service public régional de l'orientation
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRB : Stratégie régional pour la biodiversité
- SRCAE : Schéma régional climat air énergie
- SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
- SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- SRDTL : Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
- SRI-SI : Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente
- TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- TEPos : Territoire à énergie positive
- TER : Transport express régional
- TGV : Train grande vitesse
- THD : Très haut débit
- TMS : Troubles musculo squelettiques
- TP : Travaux publics
- T-SET : Transition socio-écologique pour les territoires
- TSD : Travail en site distant
- UICN : Union international pour la conservation de la nature
- URACOFOR : Union régional des communes forestières

- VFCEA : Voie Ferrée Centre Europe Atlantique
- VIE : Volontariat international en entreprise*
- VNF : Voies navigables de France
- ZDZG : Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Annexe 1 : Les 17 ODD à l'horizon 2030

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixent 17 objectifs et 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Ils s'adressent à la fois aux États qui en sont redevables au niveau de l'ONU et à la société civile.



Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités.

Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Voici la liste des 17 objectifs de développement durables tels qu'ils sont présentés dans [le rapport 2017 de l'ONU](#) :

Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté



Donner à tous, partout dans le monde, l'aide dont ils ont besoin pour se sortir de la pauvreté sous toutes ses formes est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur l'élimination de la pauvreté par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des pauvres.

Objectif 2 : Lutte contre la faim



L'objectif 2 répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitants agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements

supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Accès à la santé



L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité



L'objectif 4 vise à garantir que tout le monde ait accès à une éducation de qualité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants qualifiés, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



L'objectif 6 vise à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables



L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables exige d'étendre l'accès à l'électricité et à des technologies et à des combustibles non polluants pour cuisiner, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, des politiques et des financements plus audacieux sont nécessaires, mais il faut aussi que les pays soient amplement disposés à adopter de nouvelles technologies.

Objectif 8 : Accès à des emplois décents



La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de la croissance économique actuelle, cette croissance devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi

prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable.

Objectif 10 : Réduction des inégalités



L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Objectif 11 : Villes et communautés durables



Le rythme de la croissance urbaine a été sans précédent. Près de 4 milliards de personnes vivaient dans des villes en 2015, soit plus de la moitié de la population mondiale. Cependant, bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base.

Objectif 12 : Consommation et production responsables



Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique



Le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté d'environ 1,1 degré celsius par rapport aux niveaux préindustriels. La superficie de la glace de mer dans le monde a diminué et couvrait 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

Objectif 14 : Vie aquatique



Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète ; ils sont le plus grand écosystème de la terre. Les effets de plus en plus nuisibles des changements climatiques, dont l'acidification des océans, la surpêche et la pollution marine compromettent les progrès récents accomplis pour protéger certaines zones des océans du monde.

Objectif 15 : Vie terrestre



Des écosystèmes préservés et restaurés et la biodiversité qu'ils abritent peuvent aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 se concentre sur la préservation et l'exploitation durable des espèces et des écosystèmes terrestres.

Objectif 16 : Justice et paix



La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont au cœur du développement durable. Les progrès pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives sont irréguliers d'un pays à l'autre et au sein des pays. Les conflits violents ont augmenté ces dernières années, et nombre de conflits armés de haute intensité font de nombreuses victimes parmi les civils et chassent des millions de personnes de chez eux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération pour atteindre les objectifs du développement durable. Pour ce faire, il faudra assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   